
SECRETARIAT GENERAL



ENSEIGNEMENT SUPERIEUR MALIEN :

UNE ANALYSE DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Juin 2020

Serge CUENIN
Moussa TAMBOURA

SOMMAIRE

	Pages
Liste des sigles et acronymes.....	3
Résumé exécutif.....	5
Introduction.....	9
Chapitre 1 : Les résultats consolidés.....	11
I. Les heures supplémentaires dans les structures analysées.....	11
II. Les heures supplémentaires selon le statut des enseignants.....	13
Chapitre 2 : Les facteurs agissant sur les heures supplémentaires.....	15
I. L'organisation des enseignements.....	15
A. Les unités d'enseignement.....	15
B. La durée de l'enseignement.....	16
C. La taille des groupes pédagogiques.....	16
D. La pratique du binôme.....	17
II. Les enseignants.....	18
A. Des situations très diversifiées.....	18
B. La comptabilisation des heures supplémentaires des enseignants permanents.....	21
C. Des écarts inexpliqués.....	23
III. Les locaux.....	23
Chapitre 3 : La dimension financière des heures supplémentaires.....	27
Chapitre 4 : Des leviers d'action possibles.....	31
I. Des leviers à court terme.....	31
II. Des leviers à moyen terme.....	32
Conclusion.....	34
Annexes.....	36
1 Prévisions semestrielles des heures d'enseignement à assurer en 2019-2020.....	37
2 Prévisions semestrielles des heures supplémentaires à financer en 2019-2020.....	40
3 Ratios des heures supplémentaires aux heures assurées par les enseignants permanents.....	43
4 Exemples de différences en matière d'encadrement des étudiants.....	46
5 Motifs d'indisponibilité des enseignants permanents au 1 ^{er} semestre 2019-2020.....	48
6 Estimation des heures dues non effectuées par les enseignants permanents.....	57
7 Estimation de l'écart entre calcul des heures supplémentaires par semestre et par an.....	59
8 Estimation des heures non effectuées par des enseignants permanents sans motif indiqué...	61
9 Exemples concrets de taux d'occupation des locaux d'enseignement.....	63
10 Recensement des enseignants permanents.....	69
11 Aspects financiers relatifs à l'enseignement pour 2019-2020.....	71

Sigles et acronymes

AJAC	(étudiant) Ajourné Autorisé à Continuer
BD	Base de Données
CM	Cours magistral
DGESRS	Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
DER	Département d'Enseignement et de Recherche
ENETP	Ecole Normale d'Enseignement Technique et Professionnel
ENI-ABT	Ecole Nationale d'Ingénieurs – Abderhamane Baba TOURE
ENSUP	Ecole Normale Supérieure
FAMA	Faculté d'Agronomie et de Médecine Animale
FAPH	Faculté de Pharmacie
FASAP	Faculté des Sciences Administratives et Politiques
FASSO	Faculté des Sciences Sociales
FDPRI	Faculté de Droit Privé
FDPU	Faculté de Droit Public
FHG	Faculté d'Histoire et de Géographie
FLSL	Faculté des Lettres et des Sciences du Langage
FMOS	Faculté de Médecine et d'Odontostomatologie
FSEG	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
FSHSE	Faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l'Education
IC	Institut Confucius
IES	Institution d'Enseignement Supérieur
IPR/IFRA	Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche Appliquée
ISA	Institut des Sciences Appliquées
IUFP	Institut Universitaire de Formation Professionnelle
IUG	Institut Universitaire de Gestion
IUT	Institut Universitaire de Technologies
LMD	Licence, Master, Doctorat
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
PADES	Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur
TD	Travaux dirigés
TP	Travaux pratiques
UE	Unité d'Enseignement

ULSHB	Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako
US	Université de Ségou
USJPB	Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako
USSGB	Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako
USTTB	Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako

Résumé exécutif

Réalisée à la demande du ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, cette analyse des heures supplémentaires dans l'enseignement supérieur a été conduite par la DGESRS avec l'appui du PADES sous les auspices d'un consultant. Sur les vingt structures contactées initialement, dix-neuf ont fourni les informations demandées et regroupées au sein d'une base de données concernant les enseignements pris en charge financièrement par l'Etat. Ainsi, de nombreuses données chiffrées, fournies, vérifiées et validées par les institutions ont permis de répondre à trois séries de questions plus larges que la seule détermination des heures supplémentaires :

- Comment sont organisés ces enseignements (durée des CM, TD et TP, taille des groupes pédagogiques, enseignements assurés en commun, etc.) ?
- Qui les assure (interventions des enseignants permanents et vacataires) ?
- Où se déroulent-ils (amphithéâtres, locaux polyvalents et spécialisés) ?

Au total, les informations collectées concernent deux étudiants sur trois de l'enseignement supérieur public au sens large puisque ont été impliquées les cinq universités (à l'exception de trois facultés) et quatre grandes écoles (ENETP, ENI-ABT, ENSUP et IPR/IFRA).

Ce travail n'était pas un contrôle des modalités de fonctionnement des structures universitaires car il visait deux objectifs : (i) en premier lieu, expliquer l'organisation et l'exécution des activités d'enseignement qui font intervenir des réglementations (LMD), des pratiques pédagogiques (encadrement des groupes d'étudiants), des enseignants et des locaux ; (ii) En second lieu, apprécier les modes de fonctionnement de ces structures afin qu'elles soient plus et mieux réactives dans l'avenir aux variations de leur environnement et qu'elles deviennent même proactives. L'analyse des heures supplémentaires s'insérait dans cette problématique.

Cette enquête se rapporte à l'année universitaire 2019-2020 et a été réalisée entre février et mai 2020. Elle est donc un constat des heures supplémentaires réalisées au premier semestre pour la plupart des structures impliquées et une prévision pour le second semestre sans certitude d'une réalisation effective par suite de la pandémie du Covid-19 qui a fermé les établissements dès mars 2020 pour une durée encore indéterminée.

Le présent document propose une démarche en quatre étapes pour mieux cerner cette question des heures supplémentaires dans le contexte malien :

- La constatation chiffrée de la situation actuelle
- Les facteurs agissant sur les heures supplémentaires
- La dimension financière des heures supplémentaires
- Les leviers d'action possibles.

Des annexes regroupent de nombreuses informations chiffrées.

1. La constatation chiffrée de la situation actuelle

Tout d'abord, le terme « heures supplémentaires » doit être entendu comme la somme (i) des heures supplémentaires effectuées par des enseignants permanents en plus de leur service dû et (ii) des heures de vacation. Le service dû est le service statutaire d'un enseignant permanent duquel on a déduit des dispenses d'enseignement pour un certain nombre de motifs : principalement décharge administrative, détachement et congé-formation.

En premier lieu, on a recensé près de 850 000 heures d'enseignement directement financées par l'Etat qui se décomposent ainsi :

- 24% relèvent du service dû des enseignants permanents (204 000 heures)
- 44% relèvent des heures supplémentaires versées à des enseignants permanents (368 000 heures)
- 32% relèvent des heures versées à des enseignants vacataires (272 000 heures).

Au total, les heures supplémentaires au sens large représentent 76% des heures totales d'enseignement dispensées (640 000 heures) : *trois heures sur quatre sont rémunérées sous forme d'heures supplémentaires en moyenne.*

Ces chiffres globaux gommant des différences importantes selon les structures ou même, d'un côté, selon les IES où ces heures supplémentaires représentent entre 62% et 91% des heures totales dispensées selon les cas et, de l'autre côté, selon les enseignants : la part des heures supplémentaires chez les permanents est très importante puisqu'elle représente entre 1,6 fois le service dû chez les maitres-assistants et 3,1 fois ce service dû chez les professeurs.

2. Les facteurs agissant sur les heures supplémentaires

Trois séries de facteurs sont analysées avec des conséquences chiffrées.

A. L'organisation des enseignements

Elle renvoie à quatre grandes caractéristiques de ceux-ci qui se rencontrent de façon variable dans les structures analysées :

Il s'agit d'abord du nombre et de la démultiplication des unités d'enseignement (UE) : respect strict ou non des préconisations du système LMD, effectifs d'étudiants, règles de passage au niveau supérieur, UE libres, activités de fin de cycle (stages, suivis pédagogiques, etc.).

Il y a également la taille des groupes pédagogiques pour lesquels on a pu observer de grandes différences selon les structures en l'absence de normes strictes nationales.

On a pu, enfin, observer, dans certaines structures, la pratique du « binôme » par laquelle deux enseignants encadrent un groupe de TP, ce qui double le nombre d'heures à rémunérer et conduit parfois à des taux d'encadrement extrêmement favorables ainsi que certains exemples cités le montrent.

B. Les enseignants

L'une des informations importantes issue de ce travail est le constat que les structures connaissent généralement mal le nombre et la situation des enseignants permanents rattachés administrativement à elles. Il est vrai que ces derniers peuvent se trouver dans de nombreuses

situations pas toujours précisées. Le concept-clé à chiffrer est celui de la disponibilité pour enseigner, ce qui a conduit à analyser l'indisponibilité des enseignants permanents qui a été chiffrée à 150 000 heures pour l'année 2019-2020, soit 37% des heures statutaires sur l'ensemble des prévisions faites pour l'année. Les assistants (52% d'indisponibilité, officiellement pour la rédaction d'une thèse) et les maîtres de conférences (28% d'indisponibilité suite à des décharges) sont les deux grades les plus concernés par cette indisponibilité.

Un travail plus détaillé a été effectué pour les assistants, travail au terme duquel on constate qu'un assistant en congé-formation – donc dispensé d'assurer 168 heures d'enseignement par semestre – effectue en moyenne 155 heures de cours par semestre, payées en heures supplémentaires, avec un maximum observé supérieur à 300 heures.

L'analyse a montré également qu'un certain nombre d'enseignants permanents n'effectuait pas toujours le service dû, ce qui représentait environ 27 000 heures non assurées (3% des heures totales) avec une très grande dispersion selon les structures.

De même, on a chiffré le fait que la comptabilisation des heures supplémentaires se faisait par semestre plutôt que sur une base annuelle, ce qui conduisait à rémunérer 7 000 heures de plus.

Enfin, un pointage a permis d'identifier presque 150 enseignants figurant dans la liste des personnels permanents avec une obligation de service complète mais non présents dans la base recensant l'intervention des enseignants permanents. Le nombre total des heures non effectuées de ce fait s'élève, selon nos estimations, à environ 35 000 heures pour 2019-2020 (4% des heures totales).

C. Les locaux

Le nombre, la spécialisation et la taille des locaux jouent aussi un rôle dans le calcul des heures supplémentaires, principalement au travers de la taille des groupes pédagogiques. L'observation des difficultés que rencontrent certaines facultés pour disposer de locaux où enseigner conduit à poser une question simple : les cours programmés, avec un enseignant affecté, peuvent-ils tous être dispensés ?

Des éléments de réponse à cette question ont été avancés mais seulement en partie car il est difficile d'embrasser la diversité des situations rencontrées selon les types de locaux. Des informations ont été analysées dans quelques structures afin de comparer les besoins et les capacités d'accueil de manière significative. Si, globalement, on ne constate pas de saturation, dans le détail on observe des taux d'occupation très élevés – voire supérieurs à 100% - dans certains locaux spécialisés.

3. La dimension financière des heures supplémentaires

Une approche financière globale a permis d'appréhender le coût pour l'Etat des enseignements dispensés. Elle concerne d'abord l'ensemble des enseignants permanents rattachés aux structures et dont on calcule le coût salarial global. On déduit ensuite le coût des heures non disponibles pour l'enseignement (décharges, etc.) et l'on ajoute celui des heures supplémentaires effectuées par ces enseignants permanents. On dispose alors du coût salarial total des enseignements assurés par ces personnels. On y ajoute le coût des heures de vacation pour obtenir le coût total des heures d'enseignement dans les structures analysées : 14,4 milliards FCFA.

Une approche complémentaire s'est attachée au calcul du coût de l'heure d'enseignement qui est un indicateur variant fortement selon les composantes prises en compte : nature des rémunérations (salaire ou heure supplémentaire) et nombre d'heures assurées. Quatre coûts de l'heure d'enseignement ont été chiffrés en indiquant chaque fois les heures prises en considération et leur

mode de financement. Une distinction a été faite pour introduire les différences liées aux grades des enseignants permanents. Au total, le coût moyen de l'heure d'enseignement varie de 1 à 2,5 selon les concepts utilisés.

4. Des leviers d'action possibles

Les constats opérés ont conduit à proposer des mesures permettant de corriger ce qui apparaissait comme des dysfonctionnements évitables. Ces mesures ont été classées selon les possibilités temporelles de les mettre en œuvre.

A court terme, il est apparu nécessaire d'actualiser certains textes existants parfois trop flous ou encore muets sur certains points. De même, en ce qui concerne la gestion des enseignants permanents, la reconquête des heures dues non assurées pour diverses raisons en dehors des indisponibilités reconnues (décharges, détachements, etc.) doit être lancée. Plus généralement, il s'agit de travailler au niveau des domaines disciplinaires pour atteindre une utilisation plus efficiente des heures dues. Enfin, au niveau des locaux, il apparaît urgent de procéder à un recensement exhaustif de ceux-ci et de leur utilisation.

A moyen terme, des actions sont également envisageables au niveau des locaux en élaborant un plan pertinent et réaliste de rénovation et de développement des capacités d'accueil afin de donner plus de souplesse au système. Au niveau des enseignants, il apparaît nécessaire de disposer d'une base de données dynamique. Il convient également de mieux recenser les chercheurs et leurs compétences pour favoriser leur intervention dans l'enseignement. Enfin, nous proposons qu'en liaison avec la dynamique créée à propos des heures supplémentaires, des agents soient responsabilisés et formés à la tenue d'informations à jour sur les locaux, les enseignants et sur la base de données.

Introduction

En liaison avec les activités programmées dans le cadre du PADES, un travail sur la prospective dans l'enseignement supérieur a été entrepris en mai 2019 avec l'examen d'une dizaine de chantiers possibles et le choix de commencer d'une manière concrète en analysant le fonctionnement réel des principales institutions publiques d'enseignement supérieur (IES) avec des représentants des Rectorats des cinq universités et des Directions générales des quatre grandes écoles du Mali.

Cette analyse, conduite par la DGESRS avec un appui du PADES sous les auspices d'un consultant, a contribué à mettre en lumière l'importance des heures supplémentaires ainsi que la difficulté de connaître leur mode de calcul. C'est pourquoi la base de données mise en place pour les calculs de coûts a été adaptée et utilisée pour la détermination des heures supplémentaires à financer pour l'année 2019-2020. Cette base a été complétée par l'établissement d'une liste exhaustive des enseignants permanents et des motifs de leur éventuelle indisponibilité pour enseigner (décharges, détachements, congés formation, etc.). Enfin, la liste des locaux mobilisés pour enseigner a été établie pour compléter les quatre interrogations basiques sur les activités d'enseignement prises en charge financièrement par l'Etat dans les neuf IES concernées :

- Quels enseignements sont pris en charge financièrement par l'Etat ?
- Comment sont-ils organisés (durée des CM, TD et TP, taille des groupes pédagogiques, enseignement assurés en commun, etc.) ?
- Qui les assure (interventions des enseignants permanents et vacataires) ?
- Où se déroulent-ils (amphithéâtres, locaux polyvalents et spécialisés) ?

Il importe de bien préciser l'objectif de ce travail : en aucun cas, il s'agissait d'un contrôle des modalités de fonctionnement des structures éducatives analysées. Dans l'optique qui caractérise la démarche du PADES depuis plusieurs années, il convenait en premier lieu d'expliciter l'organisation et l'exécution des activités d'enseignement qui font intervenir des réglementations (LMD), des pratiques pédagogiques (encadrement des groupes d'étudiants), des enseignants et des locaux ; (ii) En second lieu, il s'agissait d'apprécier les modes de fonctionnement de ces structures afin qu'elles soient plus et mieux réactives dans l'avenir aux variations de leur environnement et qu'elles deviennent même proactives.

L'analyse de dix-neuf structures a permis d'obtenir une vision assez représentative du sous-secteur en matière d'heures supplémentaires puisque ces structures regroupent 66% des étudiants inscrits dans les établissements publics d'après les dernières statistiques disponibles. Parmi les structures non analysées, la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG) n'a pas participé à ce travail en ne fournissant pas les données et cela malgré plusieurs relances, ce qui est d'autant plus regrettable qu'elle accueille environ 22% des étudiants. En outre, du fait de leurs relations complexes avec le domaine médical, les facultés de Pharmacie (FAPH) d'une part et de Médecine et d'Odontostomatologie (FMOS), d'autre part, n'ont pas été analysées par choix des responsables de l'étude. Enfin, plusieurs écoles avec des effectifs assez faibles n'ont pas été analysées.

Il est important de souligner que les informations chiffrées relatives aux heures d'enseignement à assurer, aux heures supplémentaires prévues, à la disponibilité des enseignants permanents et aux

caractéristiques des locaux utilisés ont été fournies, vérifiées et validées formellement par la totalité des structures concernées. Certaines ont eu plus de difficultés à fournir les informations demandées mais sont cependant regroupées avec les autres bien que leur degré de fiabilité soit plus faible. Ceci a pu s'expliquer par le manque de maîtrise des outils informatiques utilisés par les chefs de DER, peut-être aussi par un manque d'intérêt pour les techniques quantitatives ou encore parce que ce travail bouleversait parfois des habitudes.

De plus, il faut noter que, dans le cadre de cette évaluation, certaines structures ont fait un déroulé complet du contenu des maquettes alors que, dans les faits, certains cours ne sont pas dispensés ou le sont à moitié au regard de l'enveloppe budgétaire allouée aux heures supplémentaires. En conséquence, les heures d'enseignement, et par la suite les heures supplémentaires estimées dans ce travail, ne refléteraient plus la réalité et pourraient donc être supérieures à celles qui sont assurées habituellement pour rester dans l'enveloppe.

En outre, il convient de préciser que le concept d' « heures supplémentaires » utilisé dans ce travail recouvre, en fait, deux notions : les heures supplémentaires versées aux enseignants permanents, d'une part et les heures de vacation versées aux enseignants vacataires, d'autre part.

Par ailleurs, compte tenu du contexte sanitaire, les prévisions pour le deuxième semestre 2019-2020 pourront être remises en cause même si les enseignements prévus sont décalés dans le temps. Il s'agit cependant d'un exercice de programmation utile pour les services universitaires qui devraient pouvoir, dorénavant, disposer plus rapidement de prévisions fiables, notamment en matière d'heures supplémentaires.

Enfin, un tel travail devrait être envisagé dans une optique prospective et donc se situer avant le démarrage des cours d'une nouvelle année. Cela n'a manifestement pas été le cas pour deux raisons : (i) ce travail a été initié alors que l'année 2019-2020 était déjà bien avancée avec, pratiquement, un semestre écoulé et (ii) avec la diversité des situations rencontrées, certaines structures n'avaient pas encore planifié l'année 2019-2020 pour une partie de leurs étudiants du fait de la superposition de cohortes liée à des événements antérieurs. Il faut donc voir cette démarche comme un test de l'application d'outils facilitant la prévision, la mise en œuvre et le suivi des activités d'enseignement supérieur financées par l'Etat.

Après de nombreux échanges avec les équipes concernées dans les structures analysées, il a été possible de dresser plusieurs tableaux résumant la situation actuelle. Ce travail a conduit à mettre en évidence l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur le montant de ces heures supplémentaires et, logiquement, une brève réflexion a été entreprise sur les moyens de mieux maîtriser l'évolution de ces dépenses sans bouleverser le fonctionnement des institutions.

Le présent document propose donc une démarche en quatre étapes pour mieux cerner cette question des heures supplémentaires dans le contexte malien :

- La constatation chiffrée de la situation actuelle
- Les facteurs agissant sur les heures supplémentaires
- La dimension financière des heures supplémentaires
- Les leviers d'action possibles.

Chapitre 1 : Les résultats consolidés

Deux séries d'informations seront données et commentées ci-dessous :

- L'importance des heures supplémentaires dans les structures analysées
- Les heures supplémentaires selon le statut des enseignants

Les tableaux et graphiques présentés sont globaux, les détails figurant dans les annexes mentionnées chaque fois.

I. L'importance des heures supplémentaires dans les structures analysées

On constate que les heures supplémentaires représentent en moyenne une part très importante des enseignements dispensés et que l'écart entre semestres est faible. On rappellera qu'il s'agit de situations variables selon le degré de précision : certaines structures avaient terminé le premier semestre lors de l'estimation des besoins en heures supplémentaires alors que d'autres en étaient au stade des prévisions.

Le tableau 1 ci-dessous regroupe l'ensemble des heures d'enseignement qu'il était prévu d'assurer en 2019-2020 par IES et par nature de leur financement.

Tableau 1: Récapitulation des heures d'enseignement prévues selon la nature de leur financement pour l'année 2019-2020

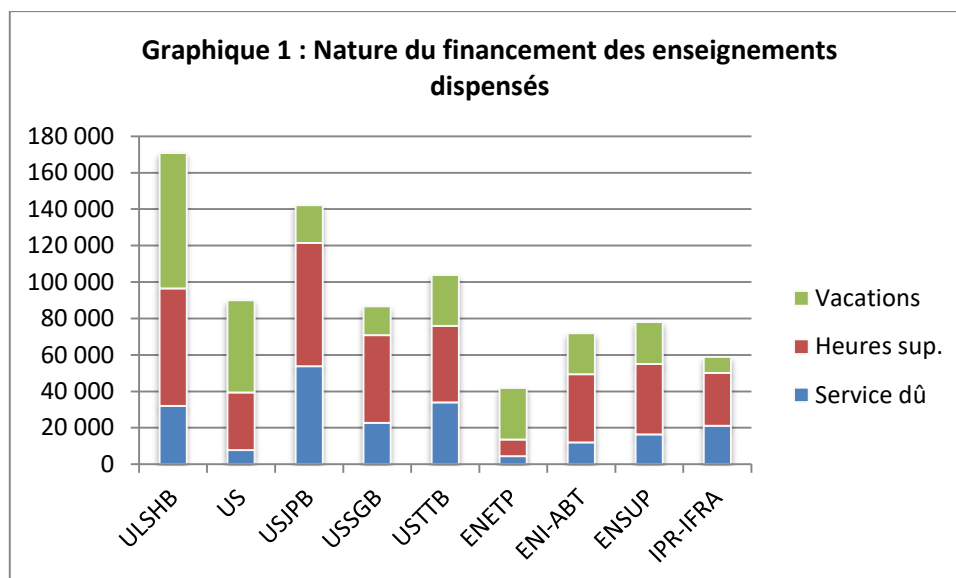
IES	Heures totales d'enseignement prévues	dont heures assurées sous la forme :			
		de service dû des ens. perm.	d'heures supplémentaires		
			des ens. perm.	des vacataires	Total
ULSHB	170 793	32 019	64 557	74 217	138 774
US	90 089	7 690	31 766	50 633	82 399
USJPB	142 261	53 884	67 523	20 854	88 377
USSGB (1)	86 629	22 664	48 209	15 756	63 965
USTTB (2)	103 914	33 926	42 068	27 920	69 988
ENETP	41 898	4 502	9 031	28 365	37 396
ENI-ABT	71 869	12 050	37 414	22 405	59 819
ENSUP	78 000	16 436	38 641	22 923	61 564
IPR/IFRA	58 868	21 087	28 986	8 795	37 781
Ensemble	844 321	204 258	368 195	271 868	640 063
En %	100%	24%	44%	32%	76%

(1) Sans la FSEG.

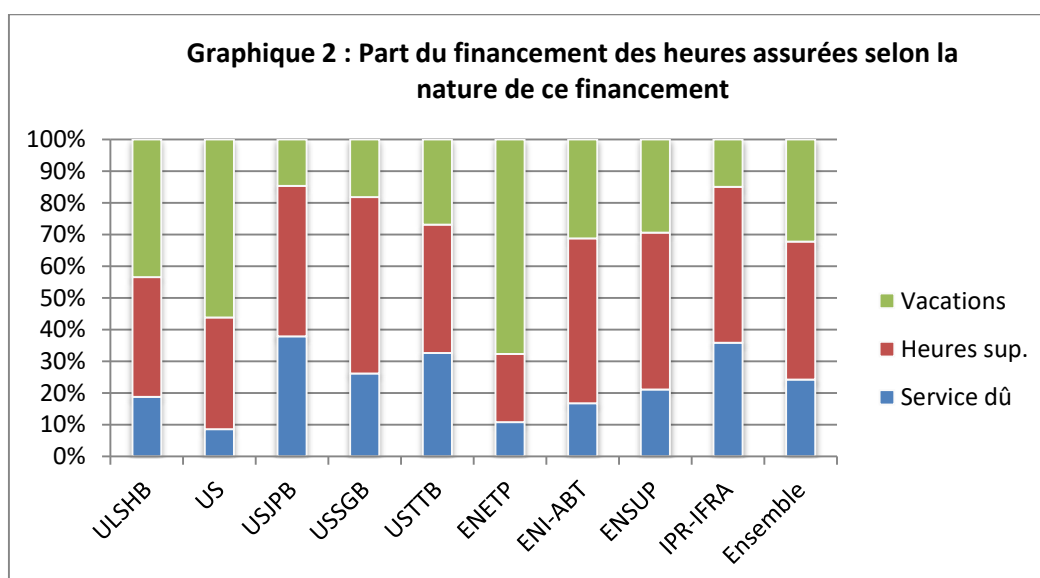
(2) Sans la FAPH et la FMOS.

La première information à retenir est l'importance des heures supplémentaires dans la quasi-totalité des IES/structures analysées puisqu'elles représentent en moyenne **76 %** des heures totales d'enseignement recensées : **640 000** sur près de **850 000** heures d'enseignement.

Le deuxième constat est la diversité des situations puisque les heures supplémentaires représentent entre 55 % et 97 % des heures d'enseignement recensées dans les 19 structures analysées. Le graphique 1 révèle en fait une double diversité : celle du volume total d'enseignement dispensé et celle de la structure de cet enseignement du point de vue de la nature administrative des heures assurées. Les annexes 1 et 2 donnent plus de détails par structure. Afin de distinguer entre les heures supplémentaires des enseignants permanents et celles relatives aux vacataires dans les deux graphiques ci-après, on les nommera respectivement « Heures sup. » et « Vacances ».



Une approche complémentaire permet de mieux se rendre compte, de manière normalisée, des écarts entre les IES ainsi que le montre le graphique 2 ci-dessous :



La part des heures d'enseignement assurées dans le cadre du service dû des enseignants permanents varie de 9 % à 38 % selon les IES autour d'une moyenne de 24%. L'analyse au niveau des structures révèle des disparités plus grandes.

II. Les heures supplémentaires selon le statut des enseignants

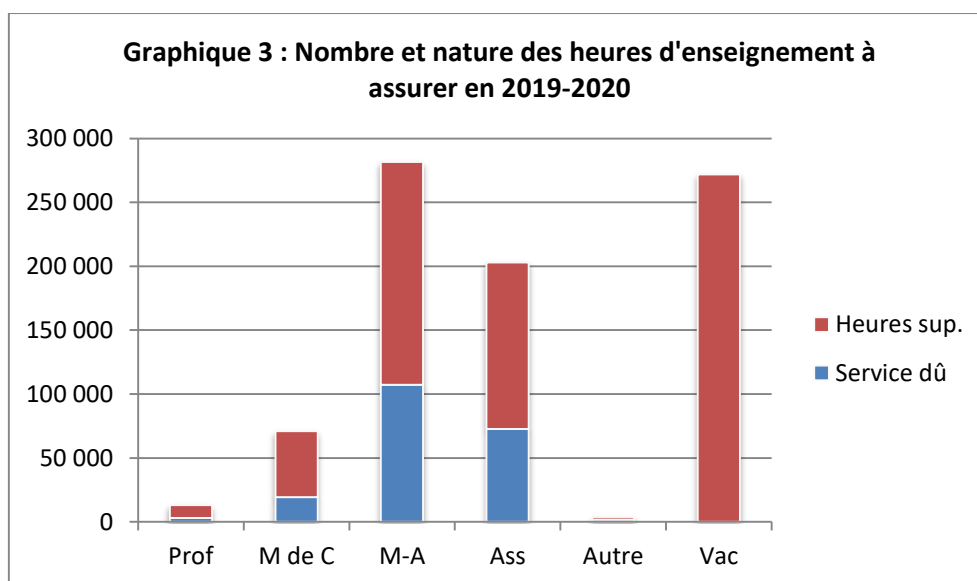
Une première vision consiste à comparer le nombre d'heures supplémentaires prévu pour les enseignants permanents à celui des heures destinées au paiement des vacataires. C'est l'objet du tableau 1 ci-dessous qui montre que près de 60 % des heures supplémentaires sont assurées par des enseignants permanents.

Tableau 2 : Part des heures supplémentaires à assurer selon le statut des enseignants

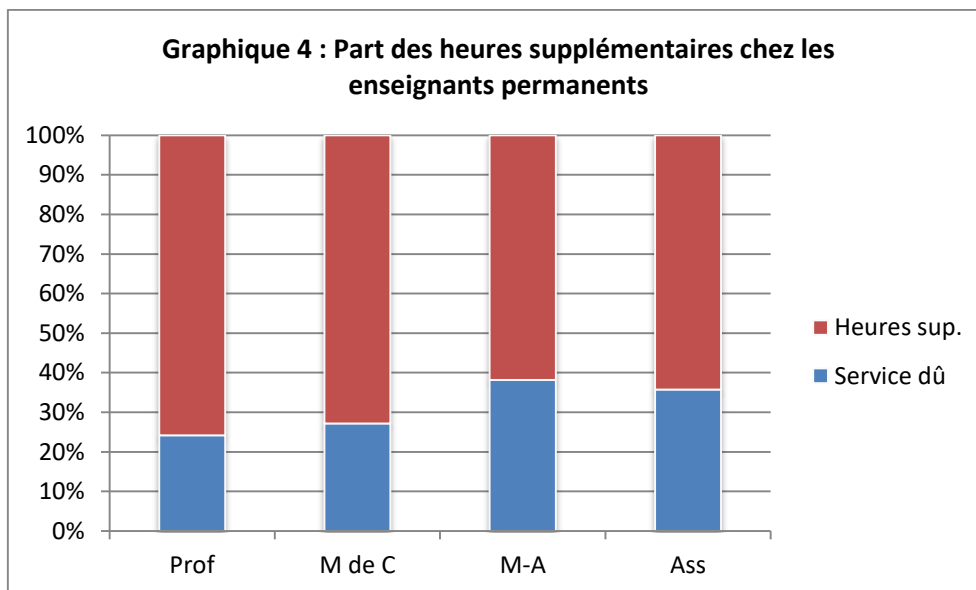
Statut	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
Permanents	57 %	58 %
Vacataires	43 %	42 %

Il convient, ensuite, de s'interroger sur l'importance des heures supplémentaires selon le statut et le grade des enseignants permanents. C'est l'objet du graphique 3 ci-après qui montre que, quantitativement, ce sont les assistants et les maîtres-assistants qui effectuent la majeure partie des heures supplémentaires des permanents. Ceci est compréhensible car ils sont les plus nombreux. Ce graphique montre aussi un trait majeur de l'enseignement supérieur : 9 heures d'enseignement sur 10 sont assurées par des maîtres-assistants, des assistants et des vacataires.

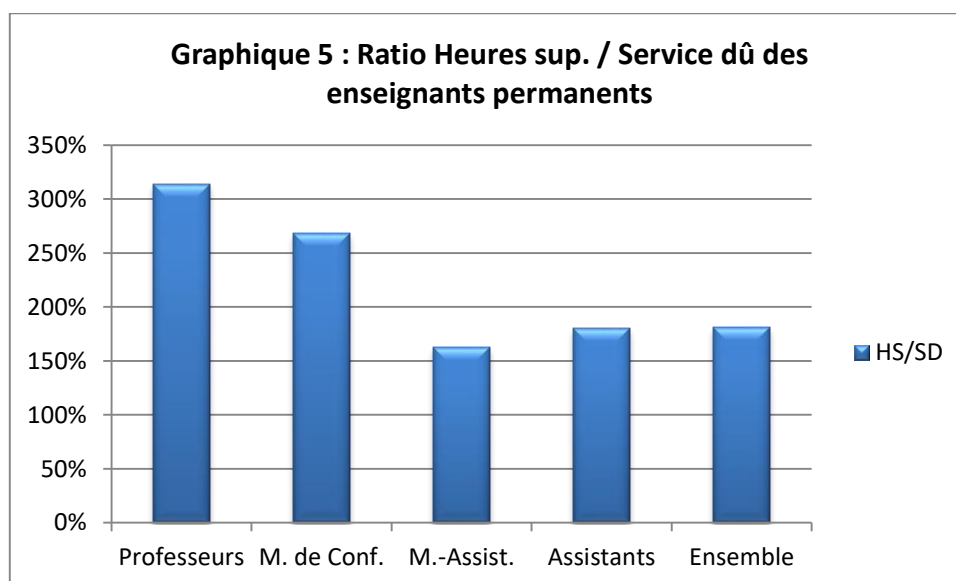
Le graphique 3 illustre cette structure des enseignements :



Enfin, les parts des heures supplémentaires et du service dû sont représentées dans le graphique 4 ci-après. Si le nombre d'heures supplémentaires place en tête les maîtres-assistants et les assistants, la proportion d'heures supplémentaires dans le total d'heures effectuées est sensiblement plus élevée chez les professeurs et maîtres de conférences. Une vision plus détaillée (par structure) figure à l'annexe 3.



Les heures supplémentaires représentent en moyenne **1,8** fois le service dû des enseignants permanents. C'est dire leur importance. Ce ratio varie fortement entre les grades situés aux extrêmes : assistant (**1,6**) et professeur (**3,1**) ainsi que le montre le graphique suivant :



Chapitre 2 : **Les facteurs agissant sur les heures supplémentaires**

L'analyse des heures supplémentaires a mis en évidence le rôle que peuvent jouer certains facteurs que l'on regroupera sous trois rubriques :

- L'organisation des enseignements
- Les enseignants
- Les locaux

I. **Premier facteur : l'organisation des enseignements**

Cette organisation renvoie à quatre grandes caractéristiques de ceux-ci : (i) les unités d'enseignement, (ii) la durée de l'enseignement, (iii) la taille des groupes pédagogiques et (iv) la pratique du binôme.

A. **Les unités d'enseignement (UE)**

Plusieurs points doivent être examinés à propos de ces unités :

a) Les préconisations du système LMD sont-elles respectées ?

Faute de disposer rapidement des normes LMD relatives aux nombreuses formations analysées, on n'a pas vérifié l'adéquation des maquettes pédagogiques aux préconisations du système LMD. On peut, en première approximation, estimer qu'il y a adéquation. En fait, il peut y avoir plusieurs sortes d'écarts :

- Des heures en moins : tous les enseignements prévus ne peuvent avoir lieu.
- Des heures en plus : certains enseignements sont dispensés au-delà des normes LMD.
- Des unités d'enseignement qui peuvent ne pas être dans la maquette.
- L'équilibre entre CM, TD et TP, ces derniers étant beaucoup plus consommateurs de temps d'enseignement que les CM à volume horaire LMD égal pour un même groupe d'étudiants.

b) Les effectifs d'étudiants

- Les dernières années ont vu une croissance importante des effectifs dans certains établissements qui ne pouvaient pas sélectionner à l'entrée.
- La mise en commun de cours permet parfois de réduire le nombre d'heures à rémunérer. Cette pratique est cependant minoritaire.

c) Les règles de passage au niveau supérieur

- Elles sont variables selon les structures. Certaines admettent dans le niveau supérieur des étudiants n'ayant validé que 2/3 des crédits nécessaires (AJAC)¹ à charge pour ceux-

¹ AJAC : Ajourné autorisé à continuer.

ci de suivre certains cours une nouvelle fois pour pouvoir les valider. Comme ces étudiants ne s'inscrivent pas dans les unités d'enseignement à reprendre et que l'organisation actuelle ne permet pas de savoir à l'avance quels cours ils suivront ni dans quelle proportion ils le feront effectivement, ceci gonfle les enseignements obligatoires (généralement TD/TP) obligeant à créer davantage de groupes pédagogiques sans planification.

d) Les UE libres

- L'étudiant s'inscrit dans une UE choisie parmi un panel proposé. Parfois, des enseignants sont affectés à l'encadrement de telles UE.

e) Les activités de fin de cycle

- De nombreuses activités caractérisent la dernière année de licence, notamment : stage, rédaction de mémoire, visites d'entreprises, suivis pédagogiques, suivis de terrain, projet tuteuré, études de cas, etc.
- L'observation des situations a montré qu'il existait de grandes disparités selon les structures :
 - Dans certains établissements, tout ou partie de ces activités est encadré formellement, généralement sous forme de TP, avec un ou plusieurs enseignants chargés de cet encadrement et rémunérés pour cela.
 - Dans d'autres établissements, ces activités ne semblent pas encadrées formellement, c'est-à-dire qu'elles ne font pas l'objet de cours/encadrement rémunérés dans le cadre du service dû pour les enseignants permanents ou sous forme d'heures supplémentaires.

B. La durée de l'enseignement

On évoque ici la différence entre durée théorique et durée effective après avoir déduit les jours chômés et d'autres causes (grèves, fermeture de l'établissement pour raisons diverses : sanitaires, troubles, etc.). En fait, les calculs effectués se réfèrent tous à la durée théorique des semestres exprimée en heures d'enseignement.

De ce fait, des heures d'enseignement peuvent ne pas être assurées ou, dans les cas ultimes, reportées, entraînant un décalage des années universitaires.

C. La taille des groupes pédagogiques

En l'absence d'une directive stricte pour chaque type d'enseignement (CM, TD et TP) et selon les familles disciplinaires (formations de santé, scientifiques expérimentales ou non, sciences sociales et humaines, littéraires, technologiques), chaque structure définit ses propres règles d'encadrement en fonction de deux critères : pédagogiques et physiques (disponibilité de locaux adaptés).

L'incidence de ces choix est d'autant plus forte qu'il y a de TP ou de TD à assurer. On a observé, par exemple, des taux d'encadrement variant du simple au triple pour des disciplines comparables. L'annexe 4 fournit des exemples de différences en matière d'encadrement des étudiants pour le 1^{er} semestre 2019-2020. Le tableau 3 ci-dessous montre la situation dans trois universités afin de mieux voir la diversité des cas.

Tableau 3 : Nombre d'étudiants par enseignant en TD et TP pour quelques formations

(1^{ère} A de licence, 1^{er} semestre, moyenne calculée pour les
2 UE ayant les effectifs les plus élevés)

IES	Structures	Formations	Effectifs	Taux d'encadrement	
				TD	TP
ULSHB	FLSL	Lettres et Civilisations	1 275	319	-
	FSHSE	Sciences de l'Education	1 103	79	-
USJPB	FSAP	Sciences politiques	1 593	20	-
	FDPRI	Droit privé	2 100	20	-
USTTB (*)	ISA	Génie biologique	141	47	12
	FST	Tronc commun MPC	755	50	6

(*) Les enseignants fonctionnent en binôme pour les TP : un groupe de 24 étudiants avec 2 encadreurs donne un taux d'encadrement de 1 pour 12, nombre indiqué ici. Il en est de même pour 6 qui correspond à 12 étudiants encadrés par 2 enseignants. Pour plus de détails, voir ci-dessous.

D. La pratique du binôme

Certaines structures encadrent systématiquement les groupes de TP avec deux enseignants pour des motifs pédagogiques et de sécurité (voir tableau ci-dessus). Appliqué à des groupes pédagogiques de faible taille, ceci conduit à des taux d'encadrement plus que favorables. On examinera ci-dessous l'exemple qu'une structure à dominante sciences exactes où les groupes de TP sont encadrés par deux enseignants. Pour l'année 2019-2020, on a identifié 1 635 groupes et examiné la situation des groupes situés en dessous de la médiane (817). Cette situation est résumée dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 4 : Eléments caractérisant le fonctionnement de la moitié
des groupes de TP situés sous la médiane du point de vue de la taille**

Encadrement (Nombre d'étudiants par enseignant) a	Nombre de GP observés b	Nombre d'étudiants concernés c = a x b	Nombre d'heures de cours affectées aux formations correspondantes
3	6	18	96
4	28	112	560
5	51	255	1 315
6	137	822	2 409
7	262	1 834	4 700
8	38	304	1 016
9	65	585	832
10	20	200	3 802
11	63	693	1 338
12	122	1 464	2 712
14	25	350	418
TOTAL	817	6 637	19 198

Il y a donc $6\,637/817 = 8$ étudiants en moyenne par enseignant (16 par groupe pédagogique).

Le nombre total d'heures de cours affectées aux formations étant 30 054, l'encadrement avec une moyenne de 8 étudiants par enseignant concerne donc $19\,198 / 30\,054 = 64\%$ du temps d'enseignement.

Ainsi, dans cette structure, pratiquement les 2/3 des heures d'enseignement sont assurés devant des auditoires de 8 étudiants en moyenne par enseignant.

II. Deuxième facteur : les enseignants

A. Des situations très diversifiées

Outre la distinction classique entre enseignants permanents et vacataires, la situation des enseignants recouvre des réalités diverses :

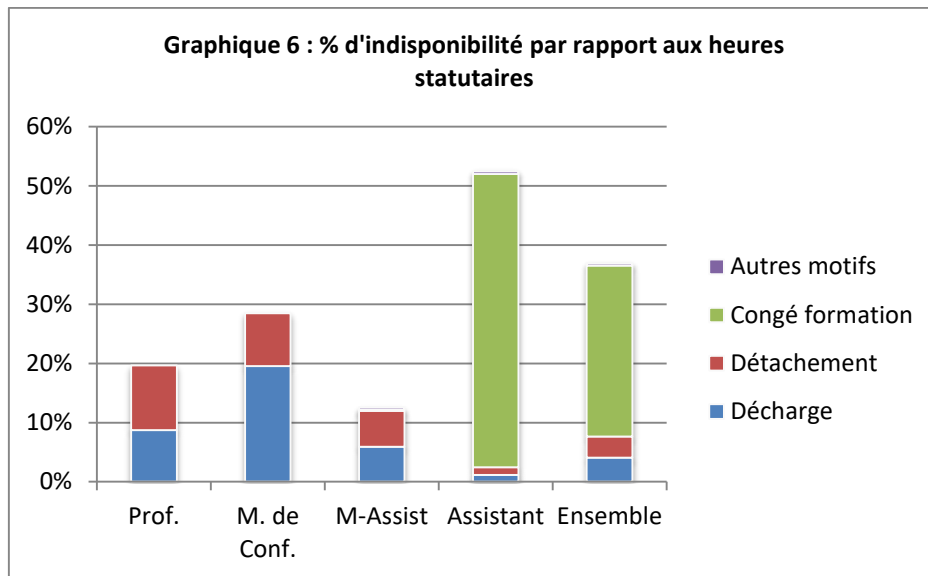
D'abord, il est apparu que les structures concernées connaissaient généralement mal le nombre et la situation des enseignants permanents rattachés administrativement à elles. Plusieurs cas peuvent se présenter :

- Des enseignants sont détachés dans d'autres administrations (ministères) ou organisations depuis parfois fort longtemps.
- Certains sont à la retraite mais figurent encore dans les fichiers. Ils peuvent cependant enseigner mais comme vacataires, ce qui n'apparaît pas toujours.
- D'autres sont en disponibilité depuis un temps variable.
- D'autres encore sont en congé de formation (assistants surtout) ou malades de longue durée.
- D'autres sont déchargés administrativement de cours (recteur, etc.).
- Pour bon nombre des décharges administratives (chef de service ou chef de division au niveau du rectorat, chef de département, responsables de groupes pédagogiques, etc.), les textes ne disent rien et chaque institution agit selon son appréciation de la situation.
- La plupart, enfin, doivent assurer l'intégralité de leur service statutaire.

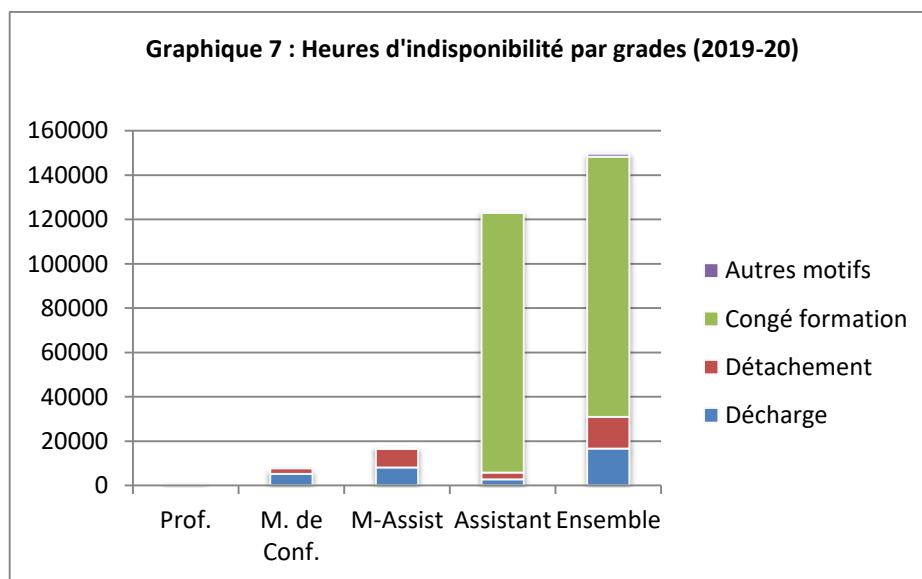
La question de la disponibilité des enseignants pour enseigner est centrale car elle impacte directement le nombre d'heures supplémentaires à financer. Le graphique 6 ci-dessous résume la situation observée dans les dix-neuf structures étudiées (voir l'annexe 5 pour une présentation détaillée des motifs d'indisponibilité des enseignants permanents).

Précaution : en matière de dispenses d'enseignement, les informations données au travers des tableaux et graphiques ci-après sont tirées de la liste des disponibilités des enseignants permanents établie par chaque structure analysée. Comme on l'a déjà signalé, cette liste n'est pas toujours à jour malgré des efforts récents et des demandes d'informations supplémentaires (des enseignants y figurent alors qu'ils sont en retraite, etc.). Ces cas sont cependant marginaux.

On constate d'abord que l'indisponibilité des enseignants permanents représente l'équivalent de **150 000** heures d'enseignement soit **37 %** des heures statutaires de ces enseignants sur l'ensemble des prévisions pour 2019-2020. Les assistants (**52 %**) et les maîtres de conférences (**28 %**) sont les deux grades les plus concernés par l'indisponibilité. Enfin, ce sont presque exclusivement les congés de formation qui expliquent la situation des assistants alors que les décharges viennent largement en tête pour les maîtres de conférences.

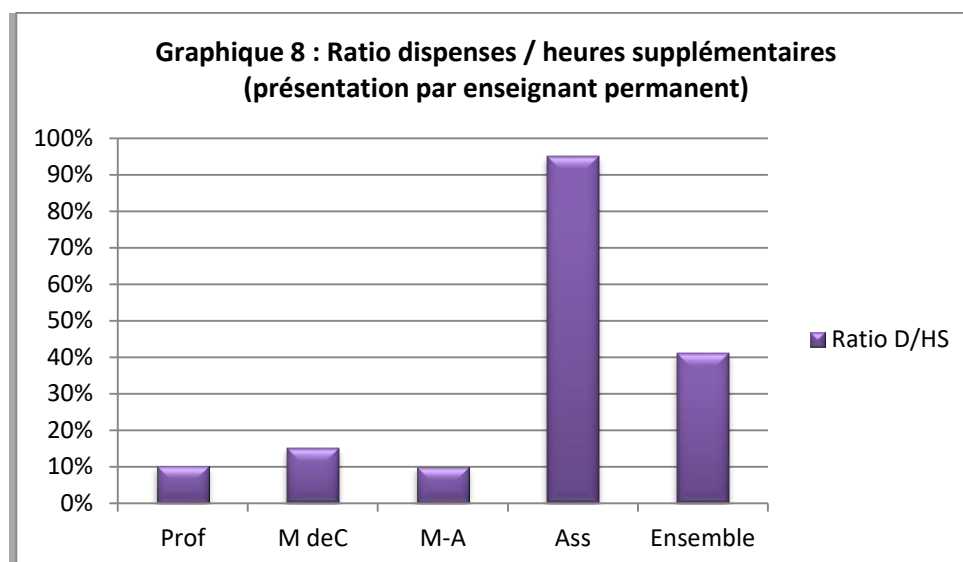


Si l'on raisonne à présent en termes d'heures rendues indisponibles pour l'enseignement (graphique 7), les assistants représentent l'essentiel de ces heures (83 %).

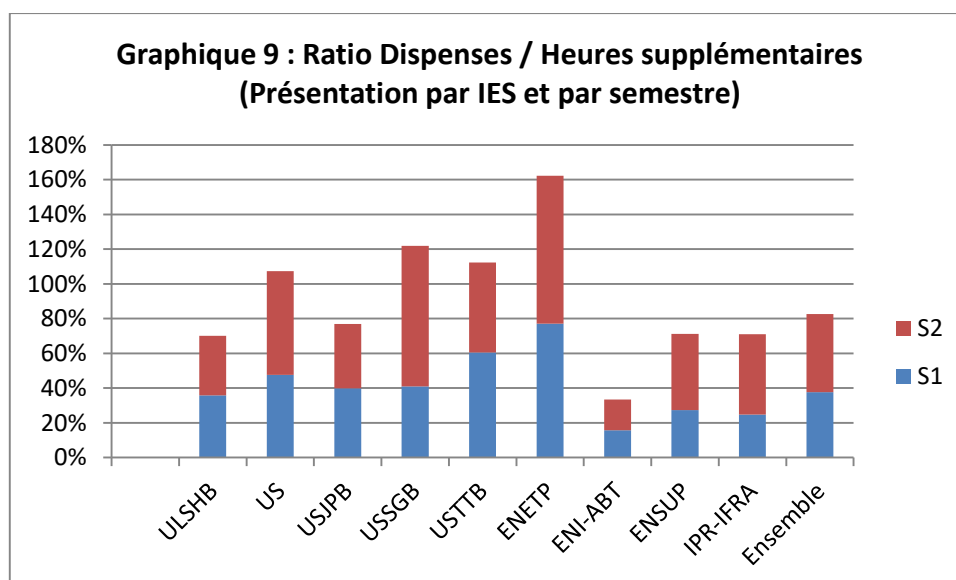


Une autre approche intéressante compare les heures supplémentaires prévues pour les enseignants permanents à leurs dispenses d'enseignement.

Dans le graphique 8 ci-après, on compare les dispenses d'enseignement aux heures supplémentaires : par exemple, pour l'année 2019-2020, les heures d'indisponibilité des enseignants permanents représentent 41 % des heures supplémentaires qu'ils devront effectuer d'après les emplois du temps, avec des différences importantes selon les grades.

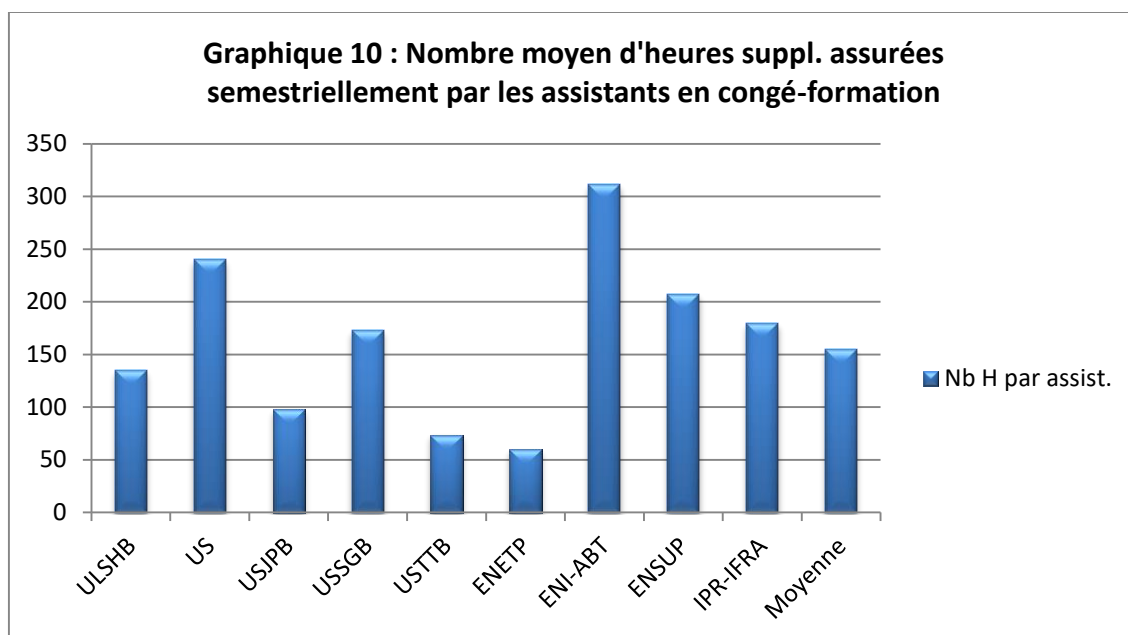


Le graphique 9 ci-après révèle les différences existant entre les IES, sachant qu'elles sont encore accentuées si l'on raisonne au niveau des structures.



On peut, enfin, analyser plus en détail la situation en observant qu'il n'y a pas d'un côté les enseignants qui assurent des cours et de l'autre des enseignants indisponibles. On pourrait penser, en première analyse, qu'une réduction des heures d'indisponibilité pourrait contribuer à réduire d'autant les heures supplémentaires mais, comme on le verra ci-après, ce n'est pas aussi mécanique. En fait, de nombreuses heures supplémentaires coexistent avec l'indisponibilité ainsi que le montre le graphique 10 ci-dessous et qui se lit ainsi : au sein de l'ensemble des assistants, il est prévu, pour l'année 2019-2020, qu'en moyenne, pour se former, un assistant sera indisponible pour 336 heures de cours mais, toujours en moyenne, qu'il assurera 155 heures de cours. L'indisponibilité peut être totale ou partielle mais, pour les congés formation, elle est comptabilisée par semestre comme unité. Le temps disponible pour la rédaction de la thèse sera donc réduit d'autant plus que l'assistant

assurera des heures de cours bien qu'étant administrativement indisponible pour rédaction de sa thèse.



En résumé, précisons la situation moyenne des assistants au regard du rapport entre les heures d'indisponibilité et les heures supplémentaires en sachant qu'il existe des écarts importants entre les structures analysées pour 2019-20 :

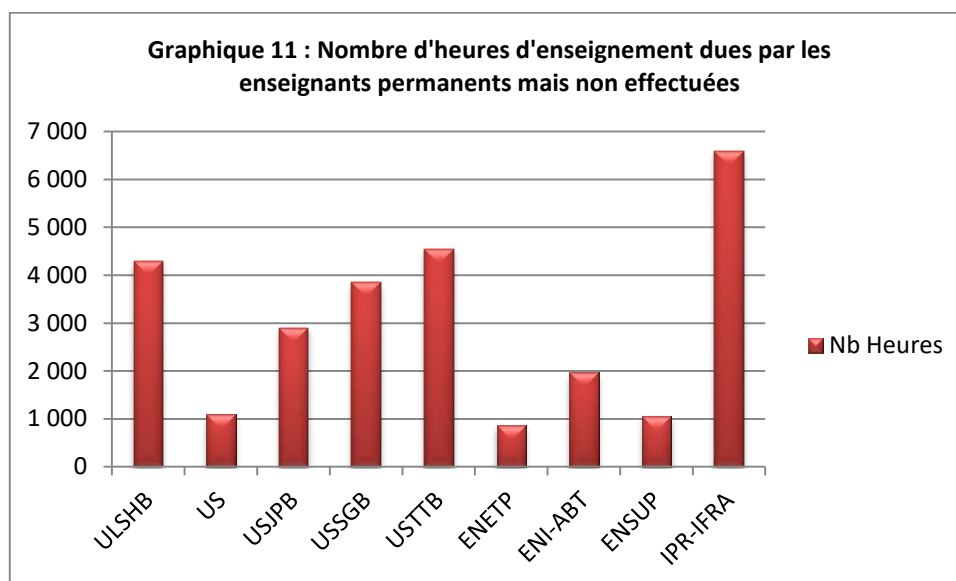
- **50%** des assistants bénéficient d'un congé-formation. Ceci concerne concrètement **338** assistants sur **670** recensés.
- Parmi ces bénéficiaires, **36%** d'entre eux n'assurent pas d'enseignement.
- Les **64%** d'autres qui assurent un enseignement pendant leur congé-formation y consacrent en moyenne **155** heures par semestre, soit presque l'équivalent d'un service statutaire (168 heures), certaines structures ayant même un volume moyen supérieur à 300 heures.

B. La méthode de comptabilisation des HS des enseignants permanents

Les heures supplémentaires résultent de la comparaison entre le service dû et le nombre réel d'heures d'enseignement assuré. Deux situations sont intéressantes à analyser :

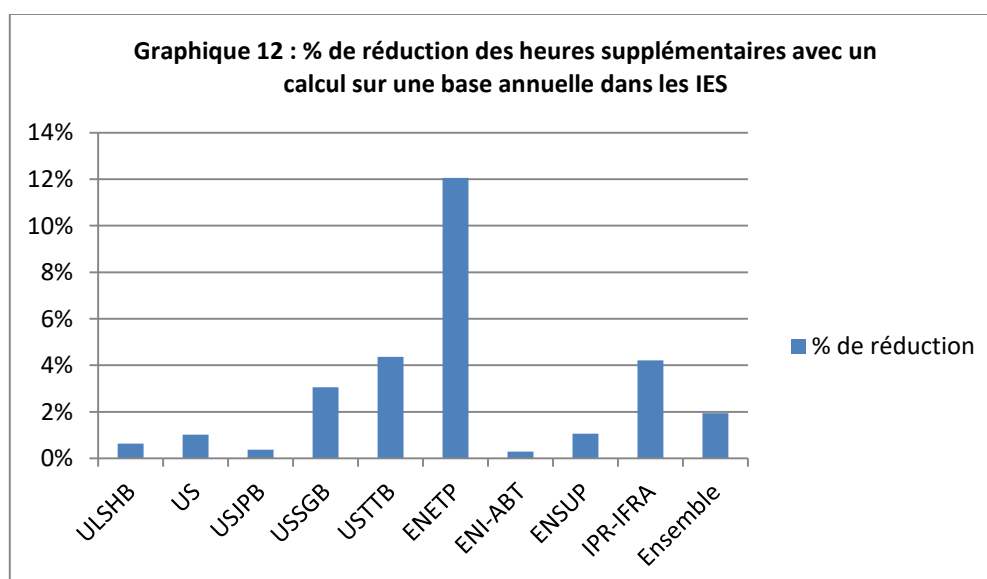
- Parfois, on observe que des enseignants permanents n'assurent qu'une partie de leur service dû d'enseignement sans explications. Peut-être ont-ils été dispensés non formellement d'assurer des cours ? Peut-être n'ont-ils pas suffisamment d'heures d'enseignement à assurer dans leur discipline pointue au sein de leur structure de rattachement ? Peut-être est-ce pour d'autres causes ?

On a comptabilisé, dans le graphique 11 ci-dessous, les heures dues qui ne seront pas effectuées intégralement par les enseignants permanents. Elles représentent environ **27 000** heures, soit **3%** des heures totales à assurer et sont réparties de manière très inégalitaire entre les structures concernées, l'IPR/IFRA regroupant **25%** de ces heures. Pour plus de détails, on se reportera à l'annexe 6.



- b) Le fait que la comptabilisation des HS se fasse semestriellement et non pas annuellement entraîne une majoration des heures supplémentaires puisqu'il n'y a pas compensation entre les heures de service dû non assurées durant un semestre par les heures assurées en plus du service dû durant l'autre semestre. En d'autres termes, les HS calculées annuellement sont généralement inférieures au nombre calculé semestriellement. Cet écart a été estimé à environ **7 000** heures.

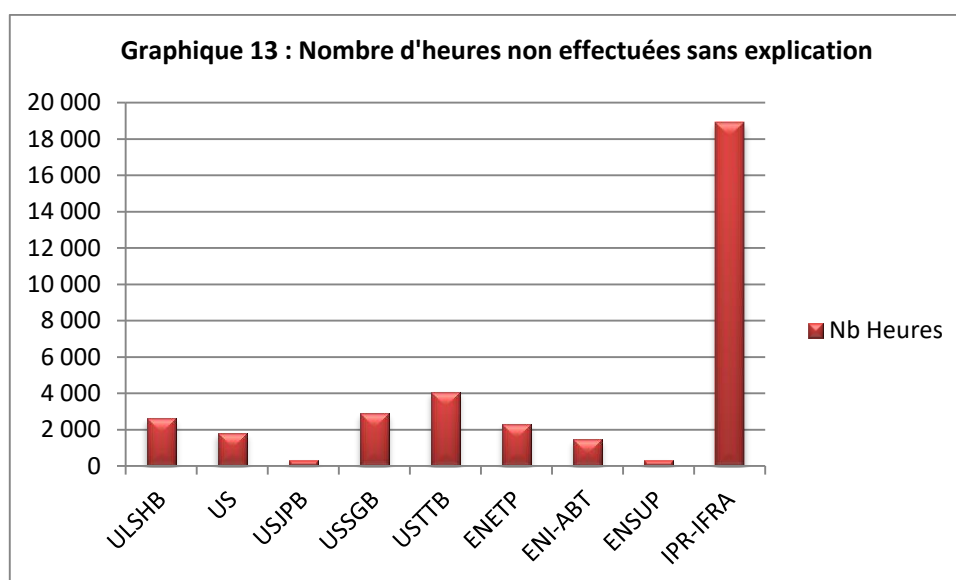
Le graphique 12 ci-dessous permet d'illustrer les différences soulignées ci-dessus. L'annexe 7 donne plus de détails sur les conséquences de ce mode de calcul différent.



C. Des écarts inexpliqués

Une autre question concerne l'écart, observé dans la plupart des structures, entre la liste des enseignants permanents fournie et la liste des enseignants permanents mentionnés dans la BD, généralement inférieure à la première. On a pu observer de nombreuses situations non prises en compte explicitement dans les résultats présentés jusqu'ici. Parmi les plus répandues, on citera notamment l'instance d'affectation et l'absence.

Un pointage a permis d'identifier l'existence de **148** enseignants figurant dans la liste des personnels permanents avec un service dû positif, sans dispense notifiée, et non présents dans la base de données relative aux enseignements assurés durant un semestre ou les deux. Ici encore, il existe de fortes différences selon les structures (Graphique 13). Le nombre total d'heures non effectuées s'élève, selon nos estimations, à environ **35 000** pour 2019-2020. L'annexe 8 détaille la situation pour les structures analysées.



III. Troisième facteur : les locaux

Le nombre, la spécialisation et la taille des locaux jouent aussi un rôle dans le calcul des heures supplémentaires. Pour avoir lieu, un enseignement nécessite l'intervention d'un enseignant et d'un local, si possible adapté.

Lors d'une première étape, les heures supplémentaires ont été appréhendées au moyen du recensement des heures de cours attribuées dans les emplois du temps aux différents enseignants (permanents et vacataires) d'une structure. L'observation des difficultés que rencontrent certaines facultés pour disposer de locaux où enseigner conduit à se poser une question simple : les cours programmés, avec un enseignant affecté, peuvent-ils tous être dispensés ?

La réponse à cette question est complexe car de nombreux paramètres interviennent mais on peut disposer assez facilement d'un premier élément de réponse en comparant les besoins en places aux capacités d'accueil en places, chaque place se référant à une heure d'occupation.

Les besoins en places sont facilement identifiables à partir de la base de données puisqu'il s'agit du produit du nombre d'étudiants inscrits dans chaque UE par la durée en heures de celle-ci : si 120 étudiants doivent suivre 30 heures de CM dans un semestre, ils devront disposer de $120 \times 30 = 3\,600$ places pendant une heure dans un local pouvant les accueillir.

Les capacités d'accueil sont plus difficiles à estimer car elles sont généralement hétérogènes : amphithéâtres, salles polyvalentes et salles spécialisées pour reprendre une distinction classique. Au stade actuel, on veut rester simple et disposer d'une première approche globale de l'éventuel écart entre besoins de places et places disponibles. Pour cela, on va calculer, à partir du recensement des locaux destinés aux enseignements financés par l'Etat dans chaque structure étudiée, le nombre total de places disponibles par semestre à raison d'une heure d'occupation par place pour être cohérent avec les besoins exprimés plus haut.

Ceci est donc une approche globale destinée non seulement à attirer l'attention sur les difficultés - vécues journallement dans certaines structures – mais aussi à chiffrer un écart et, ainsi, montrer les degrés d'inadéquation des locaux aux besoins d'enseignement.

Cette approche globale suppose que toutes les places disponibles sont utilisables en permanence, ce qui n'est pas toujours vrai : un amphithéâtre de 300 places peut n'être utilisé pleinement que pendant 20% de son temps d'ouverture, aux $\frac{3}{4}$ pendant encore 20% de ce temps, à 50% pendant la moitié du temps et pas du tout pendant 10% de son temps d'ouverture. Si le temps standard d'ouverture dans un semestre est de $8\text{h/jour} \times 6\text{j/semaine} \times 14\text{ s/semestre} = 672$ heures, ce local offrira $672 \times 300 = 201\,600$ places d'une heure alors que le nombre réel de places utilisées ne sera que $(20\% \times 672 \times 300) + (20\% \times 672 \times 300 \times 75\%) + (50\% \times 672 \times 300 \times 50\%) = 40\,320 + 30\,240 + 50\,400 = 120\,960$ places, soit un taux d'occupation de 60% mais un taux d'immobilisation de 100%.

L'analyse globale proposée ici suppose, en première approximation, que les responsables de l'emploi du temps des DER optimisent l'utilisation des locaux en les remplissant au maximum, notamment par le jeu de la taille des groupes pédagogiques. Le degré d'inadéquation réel est donc supérieur à celui calculé ici, dans des proportions inconnues pour le moment et, en tout cas, variables selon les structures.

Le travail en cours permet donc de déterminer les locaux pour lesquels le taux d'occupation est supérieur à 100%. Il envoie ainsi un signal en direction des structures concernées et des responsables ministériels pour trouver des solutions adaptées.

Le travail présenté ici peut, en matière de locaux, être résumé schématiquement ainsi :

- a) Trois types de locaux ont été distingués :
 - Amphithéâtres
 - Salles polyvalentes
 - Salles spécialisées
- b) Un premier constat a été la difficulté de disposer rapidement d'une liste exhaustive des locaux utilisés par chaque structure avec cinq caractéristiques :
 - Nombre de places
 - Nombre de locaux identiques

- Nombre d'heures d'utilisation par jour
 - Nombre de jours d'utilisation par semaine
 - Nombre de semaines d'utilisation par semestre
- c) Un deuxième constat a été l'existence de différences entre les locaux mentionnés dans la BD pour chaque UE et ceux figurant dans la liste exhaustive avec leurs caractéristiques. Pour beaucoup de DER, c'était la première fois qu'une liste exhaustive des locaux était dressée avec quelques caractéristiques précises.
- d) Une distinction, qui n'a pas été systématiquement faite mais qui est à faire, est celle entre la capacité d'accueil théorique et réelle d'un local. L'écart peut aller de 0% (local neuf ou bien entretenu) à 100% (local ne pouvant accueillir des étudiants mais figurant quand même sur les liste des locaux d'enseignement comme cela a été le cas au moins une fois). Dans les faits, peu de structures ont mentionné le nombre réel de places disponibles si bien qu'on peut faire l'hypothèse que les capacités d'accueil sont surestimées.
- e) Une autre distinction à faire est celle des types de locaux, en particulier les salles polyvalentes et les salles spécialisées. Alors que les premières sont interchangeables, les secondes sont le plus souvent spécifiques (laboratoire de langues, salle informatique, salle de TP de physique, etc.), ce qui crée des contraintes. Des taux d'occupation ont été calculés pour chaque local et, à cette occasion, on a pu constater que ces taux étaient souvent plus élevés, voire très élevés, dans les salles spécialisées. Ceci conduit à douter parfois de l'effectivité de certains TP, ou qu'ils se sont déroulés dans des conditions non souhaitées, quand il apparaît clairement qu'il y a une saturation des locaux spécialisés nécessaires au bon déroulement de ces TP.

Au total, les comparaisons significatives s'avèrent délicates. Pour cette raison, seules quelques structures pour lesquelles des informations complètes étaient disponibles ont été analysées. Les informations pour quatre d'entre elles figurent dans le tableau 5 ci-dessous :

Tableau 5 : Comparaison globale entre besoins et capacités d'accueil

Structures	Besoins	Capacités	Taux d'occupation
ISA	360 000	1 539 000	23%
FDPU	1 498 000	2300000	65%
ENETP	587 000	1008000	58%
IPR/IFRA	2 822 403	8 007 000	35%
Ensemble	5 267 403	12 854 000	41%

On constate que les taux moyens d'occupation sont faibles. Ceci doit être tempéré par le fait que certains locaux pourraient être utilisés pour d'autres enseignements que ceux directement financés par l'Etat et que ceux-ci ne sont pas connus.

Une autre approche plus précise vise à comparer des locaux semblables. Les seuls qui puissent être réellement comparés sont les amphithéâtres et les salles polyvalentes, les salles spécialisées différant trop selon les disciplines pour permettre des comparaisons avec un minimum d'homogénéité. Le tableau ci-dessous donne, en moyenne, des informations sur les quatre structures analysées :

Tableau 6 : Taux d'occupation par type de local (sur les 2 semestres)

Structures	Amphithéâtre	Salle polyvalente	Salle spécialisée
ISA	13%	22%	56%
FDPU	73%	56%	36%
ENETP		61%	54%
IPR/IFRA	20%	39%	35%
Ensemble	55%	54%	NS

NS : Non significatif.

Une analyse encore plus précise révèle les disparités dans les taux d'occupation des locaux autour de la moyenne. Trois exemples sont exposés dans le tableau 7 ci-dessous et la présentation exhaustive des trois structures examinées figure à l'annexe 9 pour le 1^{er} semestre. Il est à noter que des taux d'occupation très bas peuvent s'expliquer par l'occupation de certains locaux par plusieurs structures.

La présence de taux nettement supérieurs à 100% peut s'expliquer par le fait que ces taux ont été calculés par nos soins après regroupement des occupations de salles, opération que la plupart des structures n'avaient pas faite. Ceci montre, concrètement, l'utilité de la base de données pour établir des emplois du temps réalistes.

Tableau 7 : Exemples de dispersion des taux d'occupation des locaux (1^{er} semestre)

Structures	Salles polyvalentes			Salles spécialisées		
	Moyenne	Le + bas	Le + haut	Moyenne	Le + bas	Le + haut
ISA	23%	11%	56%	60%	5%	217%
FDPU	53%	16%	107%	38%	10%	89%
ENETP	63%	20%	100%	49%	31%	78%

Chapitre 3 : **La dimension financière des heures supplémentaires**

Un fait constaté est l'accroissement continu des heures supplémentaires, en liaison notamment avec la croissance des effectifs étudiants non strictement compensée par une augmentation des heures disponibles au titre du service des enseignants. Cette situation peut être analysée non seulement sous l'angle quantitatif (nombre d'heures à rémunérer) mais aussi sous l'angle financier. Selon nous, au moins deux points doivent être analysés :

- L'incidence financière des situations observées au niveau des enseignants permanents
- Les différentes expressions du coût moyen de l'heure d'enseignement

A. L'approche financière globale

Elle vise à déterminer, pour les 19 structures analysées, le coût pour l'Etat des enseignements dispensés. Il y a quatre expressions du coût de l'enseignement qui se combinent pour arriver à un coût total final :

- *Le coût de l'ensemble des enseignants permanents recensés*

Le recensement des enseignants permanents a permis d'identifier 1 335 agents rattachés administrativement aux structures et donc rémunérés par l'Etat ([Annexe 10](#)). Chaque enseignant a, selon son grade, un coût salarial annuel pour l'Etat, coût qui a été estimé après examen détaillé des nombreuses composantes qui le caractérisent. La somme du produit du nombre d'enseignants de chaque grade par le coût salarial annuel correspondant donne un coût salarial annuel global (12,7 milliards FCFA pour les seules structures prises en considération et non pas pour l'enseignement supérieur).

- *Le coût des enseignements dispensés au titre du service dû après déduction des indisponibilités recensées (décharges, détachements, formations, etc.)*

Du coût global précédent, on doit déduire celui qui caractérise l'indisponibilité partielle ou totale de certains enseignants (4,7 milliards FCFA). Ce coût de l'indisponibilité est estimé proportionnellement aux heures correspondantes (environ 150 000 heures pour l'année 2019-2020) ainsi que cela a été analysé au chapitre 2. Il reste donc le coût salarial total correspondant au service d'enseignement dû (8 milliards FCFA) après déduction du coût des heures liées à l'indisponibilité. On notera que, dans ce coût, figure celui correspondant à la rémunération d'agents absents pour des raisons inexplicables ainsi que le coût des heures dues non effectuées intégralement par certains enseignants permanents.

- *Le coût des heures supplémentaires des enseignants permanents*

Au coût ci-dessus (service dû), s'ajoute celui des heures supplémentaires effectuées par les enseignants permanents (3,7 milliards FCFA). Ceci porte le coût total des enseignements assurés par ces enseignants permanents à 11,7 milliards FCFA.

- **Le coût des heures de vacation**

Enfin, on ajoutera le coût des heures assurées par les enseignants vacataires (2,7 milliards FCFA) pour obtenir le coût total pour l'Etat de l'ensemble des enseignements répertoriés dans cette analyse (14,4 milliards FCFA).

Les opérations effectuées sont résumées dans le tableau 8 ci-dessous, le détail par grade des enseignants permanents figurant à l'annexe 11.

Tableau 8 : Principaux éléments financiers relatifs à l'enseignement

Nombre de personnes physiques recensées (d'après les listes des disponibilités)	1 335
Coût salarial annuel total des enseignants permanents (millions FCFA)	12 717
Coût salarial estimé des heures indisponibles motivées (millions FCFA)	4 688
Coût salarial des heures d'enseignement sur service dû hors indisponibilités (millions FCFA)	8 029
Coût des heures supplémentaires effectuées par les enseig. permanents (millions FCFA)	3 661
Coût total des enseignements assurés par les enseignants permanents (millions FCFA)	11 711
Coût total des heures de vacation (millions FCFA)	2 719
Coût total des heures d'enseignement : ens perm + vacataires (millions FCFA)	14 430

B. Les différentes expressions du coût de l'heure d'enseignement

Le coût de l'heure d'enseignement est un indicateur qui varie fortement selon les composantes prises en compte : nature des rémunérations (salaire et heure supplémentaire) et nombre d'heures assurées. Notre analyse a permis de distinguer quatre coûts de l'heure d'enseignement :

- **Le coût de l'heure assurée au titre du service statutaire**

Il figure dans le tableau 9 ci-dessous qui montre que ce coût unitaire varie de 1 à 2,5 en moyenne selon les grades des enseignants permanents autour d'une moyenne égale à 32 400 FCFA.

Tableau 9 : Comparaison du coût horaire statutaire de l'enseignement

Grades	Coût salarial annuel (millions FCFA)	Service statutaire annuel (heures)	Coût d'une heure statutaire (FCFA)	Coût d'une heure statutaire (indice)
Professeur	11,1	168	66 071	2,5
M. de Conf.	10,4	224	46 429	1,8
M-Assistant	9,8	280	35 000	1,3
Assistant	8,8	336	26 190	1,0
Ensemble (moyenne pondérée par les effectifs)			32 400	

- **Le coût réel de l'heure assurée au titre du service dû**

Il résulte du ratio entre (i) le coût salarial des heures d'enseignement sur service dû, hors indisponibilités et (ii) le nombre d'heures réellement assurées, c'est-à-dire après deux nouvelles déductions : pour absence sans motif précisé (35 000 heures) et pour service dû non effectué

intégralement (27 000 heures). Le coût horaire moyen est de l'ordre de 41 000 FCFA, soit une hausse de près de 27% par rapport au coût moyen de l'heure à l'étape précédente.

- **Le coût réel de l'heure assurée par un enseignant permanent**

Il résulte du ratio entre (i) l'ensemble coût salarial et coût des heures supplémentaires, d'une part et (ii) le nombre d'heures calculé à l'étape précédente auquel on ajoute les heures supplémentaires résultant de l'analyse effectuée. Ce coût est de l'ordre de 21 000 FCFA, soit une diminution de 48% par rapport à l'évaluation précédente. Ceci se comprend aisément puisque l'heure supplémentaire est rémunérée quatre fois moins que l'heure sur service dû.

- **Le coût moyen final de l'heure d'enseignement**

A cette dernière étape, on introduit les heures de vacation et leur rémunération au tarif de 10 000 FCFA l'heure. Le coût total estimé (14,4 milliards FCFA) rapporté à l'ensemble des heures d'enseignement assurées conduit à un coût moyen de l'heure de l'ordre de 17 000 FCFA, soit une nouvelle baisse de 8% par rapport à l'évaluation précédente. Le tableau 10 regroupe les nombres correspondant aux quatre étapes du raisonnement décrit ci-dessus.

Tableau 10 : Les différentes expressions du coût de l'heure d'enseignement

a	Nombre de personnes physiques recensées (d'après les listes des disponibilités)	1 335	
b	Coût salarial annuel total des enseignants permanents (millions FCFA)	12 717	
c	Coût salarial moyen d'une heure d'enseignement sur service statutaire (FCFA)	32 400	
d	Nbre total d'heures d'enseignement potentiellement disponibles sur service	406 728	
e	Nb d'heures à déduire selon les motifs énumérés (indisponibilités) - (Annexe 5)	149 928	
f	Nb d'heures devant être assurées au titre du service dû (après déduction indispon.)	256 800	d-e
g	Nb d'heures à déduire pour d'autres raisons non précisées (Annexe 8)	34 748	
h	Nb d'heures à déduire pour service dû non effectué intégralement (Annexe 6)	26 684	
i	Nb d'heures réellement assurées en service dû	195 368	f-g-h
j	Coût salarial des heures d'enseignement sur service dû, hors indisponibilités (millions FCFA)	8 029	
k	Coût réel moyen d'une heure d'enseignement sur service dû (FCFA)	41 098	i/l
l	Nbre d'heures supplémentaires effectuées par les enseig permanents	368 195	
m	Coût total des enseignements assurés par les ens. permanents (millions FCFA)	11 711	
n	Nombre total d'heures assurées par les enseignants permanents (serv dû + heures sup)	563 563	
o	Coût moyen d'une heure d'enseignement d'un enseignant permanent (FCFA)	20 781	m/n
p	Nombre d'heures de vacation assurées	271 868	
q	Coût total des heures d'enseignement : ens perm + vacataires (millions FCFA)	14 430	
r	Nombre total d'heures d'enseignement assurées	835 431	
s	Coût moyen d'une heure d'enseignement (FCFA)	17 273	q/r

Un écart de 1,1% (moins de 9 000 heures) existe entre le nombre total d'heures d'enseignement assurées mentionné ici et le nombre résultant de la somme des heures décrites dans la base de données (Tableau 1). Cela pourrait s'expliquer par la qualité des données de certaines structures qui n'ont pas renseigné totalement la base de données et aussi, de façon très marginale, quelques enseignants absents qui n'auraient pas été répertoriés.

En résumé, les trois réductions d'heures assurées liées aux indisponibilités, motivées ou non, et aux heures dues non dispensées intégralement conduisent à une hausse de 27% du coût de l'heure d'enseignement assurée par un enseignant permanent au titre de son service statutaire. L'introduction d'heures supplémentaires pour ces enseignants ainsi que le recours à de nombreux vacataires contribuent, pour leur part, à réduire sensiblement le coût de l'heure : baisse de plus de la moitié (-59%) par rapport à la situation sans heures supplémentaires ni vacations.

La suppression de deux causes de hausse du coût de l'heure d'enseignement (absence non motivée et service dû non effectué intégralement) conduirait à une réduction de $35\,000 + 27\,000 = 62\,000$ heures supplémentaires qui seraient alors effectuées dans le cadre du service dû. Le gain monétaire correspondant serait de l'ordre de 620 millions FCFA puisque cela diminuerait d'autant les heures supplémentaires des enseignants permanents. Au total, le coût moyen final de l'heure d'enseignement baisserait de 4% pour s'établir à **16 500 FCFA**.

Chapitre 4 : Des leviers d'action possibles

L'analyse des facteurs agissant sur les heures supplémentaires a révélé l'importance de nombreux facteurs regroupés sous trois rubriques : l'organisation des enseignements, les enseignants et les locaux. Il convient, à présent, d'examiner les mesures qui pourraient permettre de mieux utiliser les moyens humains et matériels afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience dans la formation des étudiants pris en charge directement par l'Etat. Pour ce faire, on a classé des leviers potentiels selon leurs délais de mise en œuvre.

I. Des leviers à court terme

Il est possible d'agir à court terme dans plusieurs directions. Trois sont esquissées ci-dessous :

- Les textes existants
- La gestion des enseignants permanents
- Les locaux

A. Au niveau des textes existants

Une actualisation des textes relatifs à l'enseignement supérieur influencerait considérablement sur le volume des heures supplémentaires, notamment le décret fixant les modalités d'application du statut des enseignants-chercheurs et celui fixant les modalités de fonctionnement des universités et des grandes écoles. Elle permettrait de déterminer explicitement les encadrements pris en charge sous forme d'indemnité et ceux qui ne le sont pas. Il faut rappeler qu'actuellement certaines activités d'encadrement (visites d'entreprises, suivis pédagogiques, suivis de terrain, projet tuteuré, études de cas) sont distinctement rémunérées dans certaines structures tandis qu'elles ne le sont pas dans d'autres. Cette actualisation définirait aussi les bénéficiaires de décharges d'enseignement par suite de responsabilités administratives car les textes sont muets pour certaines fonctions administratives dans les décanats, les rectorats, voire même dans les services centraux du département de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

En outre, l'instauration d'une directive stricte pour la taille des groupes pédagogiques dans les TD et TP et selon les familles disciplinaires (formations de santé, scientifiques expérimentales ou non, sciences sociales et humaines, littéraires, technologiques), éviterait que chaque structure définisse ses propres règles d'encadrement.

B. Au niveau de la gestion des enseignants permanents

On a constaté que de nombreuses heures d'enseignement n'étaient pas effectuées (62 000 recensées dans les 19 structures analysées pour 2019-2020) pour deux raisons :

- L'existence, dans la plupart des structures concernées par cette étude, d'enseignants rémunérés mais n'assurant pas de cours sans explication précise. Il nous semble important et nécessaire d'analyser les situations afin de les clarifier et de prendre les décisions qui

s'imposent. Le cas des enseignants en instance d'affectation devrait pouvoir être géré de manière à faciliter rapidement leur participation effective à l'enseignement.

- D'un autre côté, il est pour le moins étonnant de constater que le nombre d'heures supplémentaires est sensiblement supérieur à celui des heures de service dû et que, parallèlement, environ 10% des heures devant être assurées au titre du service dû ne le sont pas. Une meilleure utilisation des capacités humaines existantes est nécessaire. A cet effet, Il y aurait lieu d'envisager la possibilité de compléter les heures dues dans une structure par des heures assurées dans une autre structure. En effet, il n'y a souvent pas ou pas assez de besoins d'enseignement pour certains enseignants dans leur structure de rattachement. On pourrait aussi, après une identification des besoins d'enseignement dans le cadre de domaines disciplinaires, procéder à des réaffectations d'enseignants pour permettre une meilleure utilisation des heures dues.
- Une autre mesure permettant de réduire les heures non assurées chaque semestre serait de calculer sur l'année les heures supplémentaires à rémunérer car les enseignants permanents ont des cours à assurer sur l'année entière. On a vu que le gain pouvait être estimé à 7 000 heures dans l'année (annexe 7).

C. Au niveau des locaux

Cette enquête a permis de prendre conscience des lacunes en matière de connaissance des locaux destinés à l'enseignement. Il est donc proposé de recenser rapidement et systématiquement les capacités d'accueil des locaux utilisés par chaque structure selon le type, la destination et le statut (propriété, bail, mutualisation, etc.). A cet effet, un questionnaire-type pourrait être élaboré avec la participation active de plusieurs structures représentatives des situations existantes.

Un autre aspect relatif aux locaux est la connaissance de leur utilisation effective : Qui ? Quand ? Pourquoi ? Quel effectif ? Etc. Actuellement, des cahiers de texte sont utilisés dans des conditions variables qui ont besoin d'être revues en profondeur. Nous proposons que cette revue se fasse par un comité universitaire avec pour objectif d'introduire un support informatique qui faciliterait non seulement les relevés de l'utilisation des locaux mais surtout l'exploitation des données recueillies pour améliorer le fonctionnement des structures et faciliter l'établissement d'emplois du temps réalistes.

II. Des leviers à moyen terme

Parmi les nombreuses actions envisageables au niveau des heures supplémentaires, nous avons choisi d'en décrire brièvement trois qui concernent :

- Les locaux
- Les enseignants
- La gestion des données

A. Au niveau des locaux

Le recensement détaillé des locaux et le suivi de leur utilisation effective permettent d'élaborer un plan pertinent et réaliste de rénovation et d'accroissement des capacités d'accueil en fonction des

flux d'étudiants prévus. Ceci pourrait être réalisé en cohérence avec les travaux sur la planification de l'enseignement supérieur qui devraient démarrer prochainement.

D'un autre côté, il apparaît que de nombreux locaux sont loués et que ceci coûte parfois fort cher aux structures. Cet aspect devrait être intégré dans la planification du développement des locaux d'enseignement afin de réduire cette dépendance.

B. Au niveau des enseignants et des chercheurs

Les travaux réalisés à propos des heures supplémentaires ont montré la nécessité de disposer d'une vision dynamique des enseignants permanents afin de planifier les remplacements, les indisponibilités et, surtout, les formations – principalement au niveau des assistants dont la durée maximale de formation est largement dépassée dans de nombreux cas. On a vu, en effet, que la moitié des assistants était en formation et que deux tiers d'entre eux assuraient des enseignements rémunérés en heures supplémentaires pour une durée moyenne de 155 heures par semestre sans avoir à assurer les 168 heures de service dû. Un effort devrait aussi être fait pour développer les formations efficaces afin que les textes existants puissent être respectés.

En outre, il pourrait être utile d'opérer un recensement des chercheurs selon leur domaine disciplinaire et d'imaginer des formules souples leur permettant d'accomplir une partie de leur service dans des activités d'enseignement au sein des structures comme le prévoit leur statut.

Au niveau de la gestion des données

On a mentionné plusieurs fois le besoin d'informations pertinentes et à jour pour une bonne gestion des heures supplémentaires mais des données correctement gérées peuvent être utiles bien au-delà des heures supplémentaires. Dans un premier temps, et en liaison avec la dynamique créée à propos des heures supplémentaires, il est proposé que, dans chaque structure, des agents soient responsabilisés et formés à la tenue de trois séries d'informations :

- Sur les enseignants rattachés à la structure avec un accès aux données salariales
- Sur les locaux utilisés par la structure
- Sur la base de données qui résume l'organisation des enseignements et qui peut être étendue à d'autres informations jugées utiles pour la gestion.

Ces trois sources d'information devraient être actualisées en permanence et être mises à la disposition des responsables de l'IES à laquelle chaque structure est rattachée.

Conclusion

Ce travail est une première analyse en profondeur des heures supplémentaires replacée dans le contexte de chaque structure étudiée. En effet, grâce à la base de données, les heures supplémentaires sont déduites des conditions d'enseignement décrites et de l'implication des enseignants dans chaque cours. De plus, les informations sur les locaux utilisés permettent d'accroître la cohérence des données recueillies.

Il n'en reste pas moins que ce travail n'est pas normatif car il reprend les informations communiquées par les structures, sachant que certaines ont repris les enseignements programmés – et déjà réalisés pour la plupart étant donné la date de l'enquête – qui incluaient les restrictions financières décidées par le ministère en charge du budget. D'autres structures, en revanche, ont décrit ce qui devait fonctionner pour respecter les standards pédagogiques du système LMD, même si elles ne les appliquaient pas compte tenu du manque d'heures supplémentaires.

Il y a eu, certes, un dialogue réel avec chaque structure pour clarifier certains points mais, en dernier ressort, ce sont les données fournies par les structures qui ont été prises en compte même si elles nous semblaient parfois irréalistes.

Pourtant, ce travail a permis de tester un cadre logique pour une meilleure estimation des besoins en heures supplémentaires, travail qui devrait être fait avant le démarrage de l'année universitaire, notamment lors de l'établissement des emplois du temps.

Concrètement, les apports de cette analyse sont indéniables pour améliorer la cohérence des moyens disponibles (enseignants et locaux en particulier) avec les exigences pédagogiques (LMD) et les effectifs d'étudiants concernés. Ceci sera particulièrement ardu dans les structures qui ne maîtrisent pas les flux d'entrée en première année mais nous sommes certains que le travail d'actualisation permanente de la base de données couplé avec le suivi régulier de l'évolution des enseignants permanents et des locaux entraîneront une meilleure gestion des structures aux plans de la pédagogie, des ressources humaines et des locaux.

Il n'en reste pas moins que l'estimation des besoins en heures supplémentaires dans seulement 19 structures (640 000 heures) accueillant deux tiers des étudiants conduit probablement à un dépassement de l'enveloppe prévue pour 2019-2020 avec, cependant, le fait que le recours aux heures supplémentaires contribue à réduire significativement le coût moyen de l'heure d'enseignement.

Que faire alors ?

Nous voyons des possibilités d'amélioration dans plusieurs directions :

1. D'abord en utilisant les heures dues non effectuées par les enseignants permanents.

On a vu que celles-ci étaient estimées à environ 62 000 pour l'année, soit un peu moins de 10% du total des heures supplémentaires. Cette réduction passe par des mesures comme un meilleur contrôle de l'activité de certains enseignants, une gestion des enseignants permanents au niveau de

regroupements disciplinaires de certaines structures, une amélioration des emplois du temps avec la prise en compte de la nécessité de réduire le nombre de ces heures non effectuées selon une programmation négociée, etc.

2. De plus, il apparaît nécessaire d'actualiser les textes existants

D'une part sur les activités d'encadrement et, d'autre part, sur les conditions d'indisponibilité d'enseignement : décharges administratives notamment mais aussi, et surtout, sur les congés-formation des assistants.

3. Et de réexaminer, ensuite, la taille des groupes pédagogiques

Il conviendrait que cette taille devienne une variable d'ajustement – dans certaines limites, certes – plutôt que d'afficher des taux d'encadrement tels que les cours ne pourront pas être dispensés faute de financement.

4. Enfin, en mettant en œuvre rapidement des mesures à moyen terme parmi celles indiquées en fin de ce rapport.

Le but de ce travail n'était pas uniquement de réduire le nombre des heures supplémentaires afin qu'il tienne dans une enveloppe financière fixée a priori mais plutôt de fournir les bases d'un dialogue avec les responsables financiers sur des bases claires et indiscutables pour éviter les effets pervers d'un montant fixé sans concertation.

Il s'agit donc d'un début qui, nous voulons l'espérer, sera rapidement poursuivi.

ANNEXES

Annexe 1 : Prévisions semestrielles des heures d'enseignement à assurer en 2019-2020

Annexe 2 : Prévisions semestrielles des heures supplémentaires à financer en 2019-2020

Annexe 3 : Ratios semestriels des heures supplémentaires aux heures assurées par les enseignants permanents

Annexe 4 : Exemples de différences en matière d'encadrement des étudiants (1^{er} semestre 2019-2020)

Annexe 5 : Motifs d'indisponibilité des enseignants permanents au 1^{er} semestre 2019-2020

Annexe 6 : Estimation des heures dues non effectuées par les enseignants permanents

Annexe 7 : Estimation de l'écart entre un calcul des heures supplémentaires par semestre et par an

Annexe 8 : Estimation des heures d'enseignement non effectuées par des enseignants permanents sans motif indiqué

Annexe 9 : Exemples concrets de taux d'occupation des locaux d'enseignement

Annexe 10 : Recensement des enseignants permanents

Annexe 11 : Aspects financiers relatifs à l'enseignement pour l'année 2019-2020

Annexe 1 :

Prévisions semestrielles des heures d'enseignement à assurer en 2019-2020

ANNEXE 1 : Heures d'enseignement prévues dans la BD selon le grade/statut des enseignants (1 sur 2)

2019-2020 : 1er semestre

IES	Structures	Enseignants permanents						Vacataires	Total général	%
		Professeurs	M. de Conf.	M.-Assistants	Assistants	Autres (1)	Total			
ULSHB	FLSL		2 684	18 962	11 490	120	33 256	26 156	59 412	44%
	FSHSE	60	250	9 390	3 894	40	13 634	7 378	21 012	35%
	IUT	135	0	180	540		855	4 495	5 350	84%
	IC (2)	0	0	110	0	0	110	20	130	15%
	Ensemble	195	2 934	28 642	15 924	160	47 855	38 049	85 904	44%
US	FAMA		185	2 966	6 757		9 908	6 782	16 690	41%
	FASSO			2 939	3 425		6 364	8 231	14 595	56%
	IUFP		490	744	2 460		3 694	7 911	11 605	68%
	FAGES		444	1 050			1 494	4 112	5 606	73%
	Ensemble	0	1 119	7 699	12 642	0	21 460	27 036	48 496	56%
USJPB	FSAP		734	6 232	5 650		12 616	4 922	17 538	28%
	FDPRI	280	1 559	13 315	10 088		25 242	4 076	29 318	14%
	FDPU	308	758	11 396	8 924		21 386	1 268	22 654	6%
	Ensemble	588	3 051	30 943	24 662	0	59 244	10 266	69 510	15%
USSGB	FHG	438	718	20 781	1 071	288	23 296	4 519	27 815	16%
	FSEG									
	IUG		84	6 565	14 220	500	21 369	5 046	26 415	19%
	Ensemble	438	802	27 346	15 291	788	44 665	9 565	54 230	18%
USTTB	ISA	0	1 577	3 454	3 094	0	8 125	9 403	17 528	54%
	FST	967	5 384	18 162	3 922	468	28 903	6 463	35 366	18%
	Ensemble	967	6 961	21 616	7 016	468	37 028	15 866	52 894	30%
ENETP	ENETP		630	4 842	1 674		7 146	14 853	21 999	68%
ENI-ABT	ENI-ABT	2 274	10 015	8 663	5 368		26 320	13 690	40 010	34%
ENSUP	ENSUP	790	2 856	12 805	16 450	0	32 901	13 299	46 200	29%
IPR-IFRA	IPR-IFRA	1 682	7 032	8 005	12 518	737	29 974	5 993	35 967	17%
Total		6 934	35 400	150 561	111 545	2 153	306 593	148 617	455 210	33%
% par grade/statut d'enseignant		2%	8%	33%	25%	0,5%	67%	33%	100%	

(1) Contractuels, chercheurs, etc.

(2) Non comptées : 960 heures assurées par des professeurs chinois.

ANNEXE 1 : Heures d'enseignement prévues dans la BD selon le grade/statut des enseignants (2 sur 2)

2019-2020 : 2ème semestre

IES	Structures	Enseignants permanents						Vacataires	Total général	% vacataires
		Professeurs	M. de Conf.	M.-Assistants	Assistants	Autres (1)	Total			
ULSHB	FLSL		2 164	21 240	11 788	120	35 312	24 372	59 684	41%
	FSHSE		330	8 518	3 646	40	12 534	6 976	19 510	36%
	IUT	60	0	65	540		665	4 760	5 425	88%
	IC (2)	0	0	210	0	0	210	60	270	22%
	Ensemble	60	2 494	30 033	15 974	160	48 721	36 168	84 889	43%
US	FAMA		280	1 922	4 146		6 348	5 679	12 027	47%
	FASSO			3 318	3 590		6 908	9 006	15 914	57%
	IUFP		225	830	1 815		2 870	3 975	6 845	58%
	FAGES		898	972			1 870	4 937	6 807	73%
	Ensemble	0	1 403	7 042	9 551	0	17 996	23 597	41 593	57%
USJPB	FSAP		730	6 068	5 610		12 408	5 194	17 602	30%
	FDPRI	240	1 565	13 041	10 571		25 417	4 982	30 399	16%
	FDPU	284	276	12 838	10 940		24 338	412	24 750	2%
	Ensemble	524	2 571	31 947	27 121	0	62 163	10 588	72 751	15%
USSGB	FHG	492	1 407	12 118	1 024	198	15 239	3 831	19 070	20%
	FSEG									
	IUG		60	2 843	7 582	484	10 969	2 360	13 329	18%
	Ensemble	492	1 467	14 961	8 606	682	26 208	6 191	32 399	19%
USTTB	ISA	0	1 242	3 529	2 350	0	7 121	5 405	12 526	43%
	FST	1 514	7 913	18 998	2 970	450	31 845	6 649	38 494	17%
	Ensemble	1 514	9 155	22 527	5 320	450	38 966	12 054	51 020	24%
ENETP	ENETP		888	4 569	930		6 387	13 512	19 899	68%
ENI-ABT	ENI-ABT	2 619	10 901	5 379	4 245		23 144	8 715	31 859	27%
ENSUP	ENSUP	0	1 691	9 707	10 778	0	22 176	9 624	31 800	30%
IPR-IFRA	IPR-IFRA	905	4 866	4 864	8 982	482	20 099	2 802	22 901	12%
Total		6 114	35 436	131 029	91 507	1 774	265 860	123 251	389 111	32%
% par grade/statut d'enseignant		2%	9%	34%	24%	0,5%	68%	32%	100%	

(1) Contractuels, chercheurs, etc.

(2) Non comptées : 720 heures assurées par des professeurs chinois.

Annexe 2 :

Prévisions semestrielles des heures supplémentaires à financer en 2019-2020

ANNEXE 2 : Heures supplémentaires prévues dans la BD selon le grade/statut des enseignants (1 sur 2)

2019-2020 : 1er semestre

IES	Structures	Enseignants permanents						Vacataires	Total général	%
		Professeurs	M. de Conf.	M.-Assistants	Assistants	Autres (1)	Total			
ULSHB	FLSL		2 128	13 410	8 514	120	24 172	26 156	50 328	52%
	FSHSE	0	154	4 464	2 208	40	6 866	7 378	14 244	52%
	IUT	107	0	124	372	0	603	4 495	5 098	88%
	IC	0	0	0	0	0	0	20	20	100%
	Ensemble	107	2 282	17 998	11 094	160	31 641	38 049	69 690	55%
US	FAMA		129	2 032	5 873		8 034	6 782	14 816	46%
	FASSO			2 293	2 995		5 288	8 231	13 519	61%
	IUFP		468	584	2 007		3 059	7 911	10 970	72%
	FAGES		332	938			1 270	4 112	5 382	76%
	Ensemble	0	929	5 847	10 875	0	17 651	27 036	44 687	61%
USJPB	FSAP		510	3 852	2 794		7 156	4 922	12 078	41%
	FDPRI	196	931	6 859	4 040		12 026	4 076	16 102	25%
	FDPUI	224	534	6 576	5 932		13 266	1 268	14 534	9%
	Ensemble	420	1 975	17 287	12 766	0	32 448	10 266	42 714	24%
USSGB	FHG	354	394	15 195	903	222	17 068	4 519	21 587	21%
	FSEG									
	IUG		4	4 745	9 885	222	14 856	5 046	19 902	25%
	Ensemble	354	398	19 940	10 788	444	31 924	9 565	41 489	23%
USTTB	ISA	0	1 421	2 450	2 350	0	6 221	9 403	15 624	60%
	FST	565	2 940	7 517	1 995	468	13 485	6 463	19 948	32%
	Ensemble	565	4 361	9 967	4 345	468	19 706	15 866	35 572	45%
ENETP	ENETP		570	3 462	498		4 530	14 853	19 383	77%
ENI-ABT	ENI-ABT	1 938	7 577	6 517	3 731		19 763	13 690	33 453	41%
ENSUP	ENSUP	706	2 240	9 109	12 188	0	24 243	13 299	37 542	35%
IPR-IFRA	IPR-IFRA	1 286	4 998	4 553	8 077	37	18 951	5 993	24 944	24%
Total		5 376	25 330	94 680	74 362	1 109	200 857	148 617	349 474	43%
% par grade/statut d'enseignant		2%	7%	27%	21%	0%	57%	43%	100%	

(1) Contractuels, chercheurs, etc.

ANNEXE 2 : Heures supplémentaires prévues dans la BD selon le grade/statut des enseignants (2 sur 2)

2019-2020 : 2ème semestre

IES	Structures	Enseignants permanents						Vacataires	Total général	% vacataires
		Professeurs	M. de Conf.	M.-Assistants	Assistants	Autres (1)	Total			
ULSHB	FLSL		1 588	15 480	8 812	120	26 000	24 372	50 372	48%
	FSHSE		214	4 432	1 734	40	6 420	6 976	13 396	52%
	IUT	32	0	22	372	0	426	4 760	5 186	92%
	IC	0	0	70	0	0	70	60	130	46%
	Ensemble	32	1 802	20 004	10 918	160	32 916	36 168	69 084	52%
US	FAMA		224	1 100	3 298		4 622	5 679	10 301	55%
	FASSO			2 748	3 205		5 953	9 006	14 959	60%
	IUFP		203	540	1 151		1 894	3 975	5 869	68%
	FAGES		786	860			1 646	4 937	6 583	75%
	Ensemble	0	1 213	5 248	7 654	0	14 115	23 597	37 712	63%
USJPB	FSAP		506	3 688	2 754		6 948	5 194	12 142	43%
	FDPRI	156	945	6 577	4 523		12 201	4 982	17 183	29%
	FDPUI	200	52	7 950	7 724		15 926	412	16 338	3%
	Ensemble	356	1 503	18 215	15 001	0	35 075	10 588	45 663	23%
USSGB	FHG	408	1 071	7 749	856	99	10 183	3 831	14 014	27%
	FSEG									
	IUG		4	1 691	4 175	232	6 102	2 360	8 462	28%
	Ensemble	408	1 075	9 440	5 031	331	16 285	6 191	22 476	28%
USTTB	ISA	0	1 022	2 495	1 606	0	5 123	5 405	10 528	51%
	FST	872	5 469	9 268	1 180	450	17 239	6 649	23 888	28%
	Ensemble	872	6 491	11 763	2 786	450	22 362	12 054	34 416	35%
ENETP	ENETP		828	3 394	279		4 501	13 512	18 013	75%
ENI-ABT	ENI-ABT	2 283	8 933	3 694	2 741		17 651	8 715	26 366	33%
ENSUP	ENSUP	0	1 187	6 191	7 020	0	14 398	9 624	24 022	40%
IPR-IFRA	IPR-IFRA	569	3 215	1 574	4 677	0	10 035	2 802	12 837	22%
Total		4 520	26 247	79 523	56 107	941	167 338	123 251	290 589	42%
% par grade/statut d'enseignant		2%	9%	27%	19%	0%	58%	42%	100%	

(1) Contractuels, chercheurs, etc.

Annexe 3 :

**Ratios semestriels des heures supplémentaires aux
heures assurées par les enseignants permanents**

ANNEXE 3 : Ratio Heures supplémentaires/Heures assurées pour les enseignants permanents (en %) (1 sur 2)

2019-2020 : 1er semestre

IES	Structures	Enseignants permanents					
		Professeurs	M. de Conf.	M.-Assistants	Assistants	Autres (1)	Ensemble
ULSHB	FLSL		79%	71%	74%	100%	73%
	FSHSE		62%	48%	57%	100%	50%
	IUT	79%		69%	69%		71%
	IC			0%			0%
	Ensemble	55%	78%	63%	70%	100%	66%
US	FAMA		70%	69%	87%		81%
	FASSO			78%	87%		83%
	IUFP		96%	78%	82%		83%
	FAGES		75%	89%			85%
	Ensemble		83%	76%	86%		82%
USJPB	FSAP		69%	62%	49%		57%
	FDPRI	70%	60%	52%	40%		48%
	FDPU	73%	70%	58%	66%		62%
	Ensemble	71%	65%	56%	52%		55%
USSGB	FHG	81%	55%	73%	84%	77%	73%
	FSEG						
	IUG		5%	72%	70%	44%	70%
	Ensemble	81%	50%	73%	71%	56%	71%
USTTB	ISA		90%	71%	76%		77%
	FST	58%	55%	41%	51%	100%	47%
	Ensemble	58%	63%	46%	62%	100%	53%
ENETP	ENETP		90%	71%	30%		63%
ENI-ABT	ENI-ABT	85%	76%	75%	70%		75%
ENSUP	ENSUP	89%	78%	71%	74%		74%
IPR-IFRA	IPR-IFRA	76%	71%	57%	65%	0%	63%
Total		78%	72%	63%	67%	52%	66%

(1) Contractuels, chercheurs, etc.

ANNEXE 3 : Ratio Heures supplémentaires/Heures assurées pour les enseignants permanents (en %) (2 sur 2)

2019-2020 : 2ème semestre

IES	Structures	Enseignants permanents					
		Professeurs	M. de Conf.	M.-Assistants	Assistants	Autres (1)	Ensemble
ULSHB	FLSL		73%	73%	75%	100%	74%
	FSHSE		65%	52%	48%	100%	51%
	IUT	0%		34%	69%		64%
	IC			33%			33%
	Ensemble	53%	72%	67%	68%	100%	68%
US	FAMA		80%	57%	80%		73%
	FASSO			83%	89%		86%
	IUFP		90%	65%	63%		66%
	FAGES		88%	88%			88%
	Ensemble		86%	75%	80%		78%
USJPB	FSAP		69%	61%	49%		56%
	FDPRI	65%	60%	50%	43%		48%
	FDPUI	70%	19%	62%	71%		65%
	Ensemble	68%	58%	57%	55%		56%
USSGB	FHG	83%	76%	64%	84%	50%	67%
	FSEG						
	IUG		7%	59%	55%	48%	56%
	Ensemble	83%	73%	63%	58%	49%	62%
USTTB	ISA		82%	71%	68%		72%
	FST	58%	69%	49%	40%	100%	54%
	Ensemble	58%	71%	52%	52%	100%	57%
ENETP	ENETP		93%	74%	30%		70%
ENI-ABT	ENI-ABT	87%	82%	69%	65%		76%
ENSUP	ENSUP		70%	64%	65%		65%
IPR-IFRA	IPR-IFRA	63%	66%	32%	52%	0%	50%
Total		74%	74%	61%	61%	53%	63%

(1) Contractuels, chercheurs, etc.

Annexe 4 :

Exemples de différences en matière d'encadrement des étudiants (1^{er} semestre 2019-2020)

**ANNEXE 4 : Exemples d'écarts d'encadrement observés dans quelques formations
(1ère année de licence - S1 - moyenne pour les 2 UE ayant les effectifs les plus élevés)**

Nombre d'étudiants par enseignant en TD et/ou TP

IES	Structures	Formations	Effectifs	Taux d'encadrement		Nombre moyen de	
				Types d'enseignement		groupes pédagogiques	
				TD	TP	TD	TP
ULSHB	FLSL	Lettres et civilisations	1 275	319	-	4	-
	FSHSE	Sciences de l'éducation	1 103	79	-	14	-
	IUT	Arts et Mise en scène	10	10	-	1	-
	IC	Mandarin	30	30	-	1	-
US	FAMA	Agroéconomie	787	66	-	14	-
	FASSO	Sociologie	110	55	-	2	-
	IUFP	Assistant de gestion	59	59	-	1	-
	FAGES	Génie civil	240	40	-	6	-
USJPB	FSAP	Sciences politiques	1 593	20	-	80	-
	FDPRI	Droit privé	2 100	20	-	105	-
	FDFPU	Droit public	1 337	37	-	36	-
USSGB	FHG	Histoire-Archéologie	465	47	-	10	-
	FSEG						-
	IUG	AG	275	138	92	2	3
USTTB (*)	ISA	Génie biologique	141	47	12	3	6
	FST	Tronc commun MPCl	755	50	6	15	63
ENETP	ENETP	Bureautique-Communication	68	68	-	1	-
ENI-ABT	ENI-ABT	Génie civil	154	39	5	4	31
ENSUP	ENSUP	PhysiChimie	50	50	-	1	-
IPR-IFRA	IPR-IFRA	LAHA	34	34	-	1	-

37 : Il est cependant indiqué 20 comme taille d'un GP dans la base de données.

(*) Les enseignants fonctionnent en binôme : un groupe de 24 étudiants avec 2 encadreurs donne un taux d'encadrement de 1 pour 12, nombre indiqué ici. De même pour 6.

Annexe 5 :

**Motifs d'indisponibilité des enseignants permanents
au cours des deux semestres 2019-2020**

Annexe 5 : Heures statutaires et motifs d'indisponibilité des enseignants permanents au 1er semestre 2019-20 (1 sur 4)

IES	Structures	Heures statutaires et motifs d'indispon.	Heures totales statutaires et d'indisponibilité					% d'indisponibilité				
			Prof.	M. de Conf.	M-Assist	Assistant	Ensemble	Prof.	M. de Conf.	M-Assist	Assistant	Ensemble
ULSHB	FLSL	Heures statutaires		672	6440	9072	16184					
		Décharge		56	84		140		8%	1%		1%
		Détachement		28	420		448		4%	7%		3%
		Congé formation				6048	6048				67%	37%
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs		84	504	6048	6636		13%	8%	67%	41%
	FSHSE	Heures statutaires	84	560	6020	6384	13048					
		Décharge		168	224		392		30%	4%		3%
		Détachement		112			112		20%			1%
		Congé formation			140	2856	2996			2%	45%	23%
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs	0	280	364	2856	3500	0%	50%	6%	45%	27%
	IUT	Heures statutaires	84		280	1008	1372					
		Décharge	56		224		280	67%		80%	0%	20%
		Détachement					0	0%		0%	0%	0%
		Congé formation				840	840	0%		0%	83%	61%
		Autres congés					0	0%		0%	0%	0%
		En disponibilité					0	0%		0%	0%	0%
		Tous motifs	56	0	224	840	1120	67%		80%	83%	82%
	IC	Heures statutaires			140		140					
		Décharge			0		0			0%		0%
		Détachement			0		0			0%		0%
		Congé formation			0		0			0%		0%
		Autre congé			0		0			0%		0%
		En disponibilité			0		0			0%		0%
		Tous motifs			0		0			0%		0%
	Ensemble	Heures statutaires	168	1232	12880	16464	30744					
		Décharge	56	224	532	0	812	33%	18%	4%	0%	3%
		Détachement	0	140	420	0	560	0%	11%	3%	0%	2%
		Congé formation	0	0	140	9744	9884	0%	0%	1%	59%	32%
		Autres congés	0	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	0%
		En disponibilité	0	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	0%
		Tous motifs	56	364	1092	9744	11256	33%	30%	8%	59%	37%
ENETP	Ensemble	Heures statutaires		448	2100	5040	7588					
		Décharge		276	110		386		62%	5%		5%
		Détachement		112	140		252		25%	7%		3%
		Congé formation				2856	2856				57%	38%
		Autres congés										
		En disponibilité										
		Tous motifs		388	250	2856	3494		87%	12%	57%	46%

Annexe 5 : Heures statutaires et motifs d'indisponibilité des enseignants permanents au 1er semestre 2019-20 (2 sur 4)

IES	Structures	Heures statutaires et motifs d'indispon.	Heures totales statutaires et d'indisponibilité					% d'indisponibilité				
			Prof.	M. de Conf.	M-Assist	Assistant	Ensemble	Prof.	M. de Conf.	M-Assist	Assistant	Ensemble
US	FAMA	Heures statutaires		224	1260	3864	5348					
		Décharge		112	336	112	560		50%	27%	3%	10%
		Détachement					0					
		Congé formation				2688	2688				70%	50%
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs		112	336	2800	3248		50%	27%	72%	61%
	FASSO	Heures statutaires			980	2688	3668					
		Décharge			400	540	940			41%	20%	26%
		Détachement					0					
		Congé formation				1680	1680			0%	63%	46%
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs			400	2220	2620			41%	83%	71%
	IUFP	Heures statutaires		112	560	3528	4200					
		Décharge		90	160		250		80%	29%		6%
		Détachement					0					0%
		Congé formation				2016	2016				57%	48%
		Autres congés					0					0%
		En disponibilité					0					0%
		Tous motifs		90	160	2016	2266		80%	29%	57%	54%
	FAGES	Heures statutaires		224	280		504					
		Décharge		112	168		280		50%	60%		56%
		Détachement					0					0%
		Congé formation					0					0%
		Autre congé					0					0%
		En disponibilité					0					0%
		Tous motifs		112	168		280		50%	60%		56%
	Ensemble	Heures statutaires		560	3080	10080	13720					
		Décharge		314	1064	652	2030		56%	35%	6%	15%
		Détachement		0	0	0	0		0%	0%	0%	0%
		Congé formation		0	0	6384	6384		0%	0%	63%	47%
		Autres congés		0	0	0	0		0%	0%	0%	0%
		En disponibilité		0	0	0	0		0%	0%	0%	0%
		Tous motifs		314	1064	7036	8414		56%	35%	70%	61%
ENI-ABT	Ensemble	Heures statutaires	504	2352	2800	4704	10360					
		Décharge	84	160			244	17%	7%	0%	0%	2%
		Détachement	84		140	158	382	17%	0%	5%	3%	4%
		Congé formation				2184	2184	0%	0%	0%	46%	21%
		Autres congés			140		140	0%	0%	5%	0%	1%
		En disponibilité				168	168	0%	0%	0%	4%	2%
		Tous motifs	168	160	280	2510	3118	33%	7%	10%	53%	30%

Annexe 5 : Heures statutaires et motifs d'indisponibilité des enseignants permanents au 1er semestre 2019-20 (3 sur 4)

IES	Structures	Heures statutaires et motifs d'indispon.	Heures totales statutaires et d'indisponibilité					% d'indisponibilité				
			Prof.	M. de Conf.	M-Assist	Assistant	Ensemble	Prof.	M. de Conf.	M-Assist	Assistant	Ensemble
USJPB	FSAP	Heures statutaires		336	2800	3192	6328					
		Décharge					0					
		Détachement		112	420	168	700		33%	15%	5%	11%
		Congé formation				168	168				5%	3%
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs		112	420	336	868		33%	15%	11%	14%
	FDPRI	Heures statutaires	84	672	7700	10248	18704					
		Décharge		84	84		168		13%	1%		1%
		Détachement			1120	672	1792			15%	7%	10%
		Congé formation				2688	2688				26%	14%
		Autres congés				336	336				3%	2%
		En disponibilité					0					
		Tous motifs	0	84	1204	3696	4984	0%	13%	16%	36%	27%
	FDPU	Heures statutaires	168	224	5880	9408	15680					
		Décharge					0					
		Détachement		84	840	336	1260		38%	14%	4%	8%
		Congé formation				5712	5712				61%	36%
		Autres congés			140		140			2%		1%
		En disponibilité					0					
		Tous motifs	0	84	980	6048	7112	0%	38%	17%	64%	45%
	Ensemble	Heures statutaires	252	1232	16380	22848	40712					
		Décharge	0	84	84	0	168	0%	7%	1%	0%	0%
		Détachement	0	196	2380	1176	3752	0%	16%	15%	5%	9%
		Congé formation	0	0	0	8568	8568	0%	0%	0%	38%	21%
		Autre congé	0	0	140	336	476	0%	0%	1%	1%	1%
		En disponibilité	0	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	0%
		Tous motifs	0	280	2604	10080	12964	0%	23%	16%	44%	32%
ENSUP	Ensemble	Heures statutaires	84	784	4060	11256	16184					
		Décharge		168	84		252		21%	2%		2%
		Détachement					0					
		Congé formation				6384	6384				57%	39%
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs	0	168	84	6384	6636	0%	21%	2%	57%	41%
IPR-IFRA	Ensemble	Heures statutaires	672	2464	5600	19320	28056					
		Décharge		372	96		468		15%	2%		2%
		Détachement					0					
		Congé formation				4200	4200				22%	15%
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs	0	372	96	4200	4668	0%	15%	2%	22%	17%

Annexe 5 : Heures statutaires et motifs d'indisponibilité des enseignants permanents au 1er semestre 2019-20 (4 sur 4)

IES	Structures	Heures statutaires et motifs d'indispon.	Heures totales statutaires et d'indisponibilité					% d'indisponibilité				
			Prof.	M. de Conf.	M-Assist	Assistant	Ensemble	Prof.	M. de Conf.	M-Assist	Assistant	Ensemble
ULSHB	FHG	Heures statutaires	84	784	3780	4368	9016					
		Décharge		112	420		532		14%	11%		6%
		Détachement		448	140		588		57%	4%		7%
		Congé formation				4032	4032				92%	45%
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs	0	560	560	4032	5152	0%	71%	15%	92%	57%
	FSEG	Heures statutaires					0					
		Décharge					0					
		Détachement					0					
		Congé formation					0					
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs	0	0	0	0	0					
	IUG	Heures statutaires		336	2520	12768	15624					
		Décharge		112	700	336	1148		33%	28%	3%	7%
		Détachement		112	280	168	560		33%	11%	1%	4%
		Congé formation				6048	6048				47%	39%
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs		224	980	6552	7756		67%	39%	51%	50%
	Ensemble	Heures statutaires	84	1120	6300	17136	24640					
		Décharge	0	224	1120	336	1680	0	20%	18%	2%	7%
		Détachement	0	560	420	168	1148	0	50%	7%	1%	5%
		Congé formation	0	0	0	10080	10080	0			59%	41%
		Autre congé	0	0	0	0	0	0				
		En disponibilité	0	0	0	0	0	0				
		Tous motifs	0	784	1540	10584	12908	0%	70%	24%	62%	52%
USTTB	ISA	Heures statutaires		448	1540	3696	5684					
		Décharge		292	256	96	644		65%	17%	3%	11%
		Détachement			280		280			18%		5%
		Congé formation				2856	2856				77%	50%
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs		292	536	2952	3780		65%	35%	80%	67%
	FST	Heures statutaires	924	3360	13860	7728	25872					
		Décharge	84	560	664	304	1612	9%	17%	5%	4%	6%
		Détachement	196	196	476		868	21%	6%	3%		3%
		Congé formation				5376	5376				70%	21%
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs	280	756	1140	5680	7856	30%	23%	8%	73%	30%
	Ensemble	Heures statutaires	924	3808	15400	11424	31556					
		Décharge	84	852	920	400	2256	9%	22%	6%	4%	7%
		Détachement	196	196	756	0	1148	21%	5%	5%		4%
		Congé formation	0	0	0	8232	8232				72%	26%
		Autres congés	0	0	0	0	0					
		En disponibilité	0	0	0	0	0					
		Tous motifs	280	1048	1676	8632	11636	30%	28%	11%	76%	37%

Annexe 5 : Heures statutaires et motifs d'indisponibilité des enseignants permanents au 2ème semestre 2019-20 (1 sur 4)

IES	Structures	Heures statutaires et motifs d'indispon.	Heures totales statutaires et d'indisponibilité					% d'indisponibilité				
			Prof.	M. de Conf.	M-Assist	Assistant	Ensemble	Prof.	M. de Conf.	M-Assist	Assistant	Ensemble
ULSHB	FLSL	Heures statutaires		672	6440	9072	16184					
		Décharge		56	84		140		8%	1%		1%
		Détachement		28	420		448		4%	7%		3%
		Congé formation				6048	6048				67%	37%
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs		84	504	6048	6636		13%	8%	67%	41%
	FSHSE	Heures statutaires	84	560	6020	6384	13048					
		Décharge		168	224		392		30%	4%		3%
		Détachement		112			112		20%			1%
		Congé formation			140	2856	2996			2%	45%	23%
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs	0	280	364	2856	3500	0%	50%	6%	45%	27%
	IUT	Heures statutaires	84		280	1008	1372					
		Décharge	56		224		280	67%		80%	0%	20%
		Détachement					0	0%		0%	0%	0%
		Congé formation				840	840	0%		0%	83%	61%
		Autres congés					0	0%		0%	0%	0%
		En disponibilité					0	0%		0%	0%	0%
		Tous motifs	56	0	224	840	1120	67%		80%	83%	82%
	IC	Heures statutaires			140		140					
		Décharge			0		0			0%		0%
		Détachement			0		0			0%		0%
		Congé formation			0		0			0%		0%
		Autre congé			0		0			0%		0%
		En disponibilité			0		0			0%		0%
		Tous motifs			0		0			0%		0%
	Ensemble	Heures statutaires	168	1232	12880	16464	30744					
		Décharge	56	224	532	0	812	33%		4%	0	3%
		Détachement	0	140	420	0	560	0%		3%	0	2%
		Congé formation	0	0	140	9744	9884	0%		1%	59%	32%
		Autres congés	0	0	0	0	0	0%		0%	0%	0%
		En disponibilité	0	0	0	0	0	0%		0%	0%	0%
		Tous motifs	56	364	1092	9744	11256	33%		8%	59%	37%
ENETP	Ensemble	Heures statutaires		448	2100	5040	7588					
		Décharge		276	110		386		62%	5%		5%
		Détachement		112	140		252		25%	7%		3%
		Congé formation				3192	3192				63%	42%
		Autres congés										
		En disponibilité										
		Tous motifs		388	250	3192	3830		87%	12%	63%	50%

Annexe 5 : Heures statutaires et motifs d'indisponibilité des enseignants permanents au 2ème semestre 2019-20 (2 sur 4)

IES	Structures	Heures statutaires et motifs d'indispon	Heures totales statutaires et d'indisponibilité					% d'indisponibilité				
			Prof.	M. de Conf.	M-Assist	Assistant	Ensemble	Prof.	M. de Conf.	M-Assist	Assistant	Ensemble
US	FAMA	Heures statutaires		224	1260	3864	5348					
		Décharge		112	336	112	560		50%	27%	3%	10%
		Détachement					0					
		Congé formation				2688	2688				70%	50%
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs		112	336	2800	3248		50%	27%	72%	61%
	FASSO	Heures statutaires			980	2688	3668					
		Décharge			400	540	940			41%	20%	26%
		Détachement					0					
		Congé formation				1680	1680				63%	46%
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs			400	2220	2620			41%	83%	71%
	IUFP	Heures statutaires		112	560	3528	4200					
		Décharge		90	160		250		80%	29%		6%
		Détachement					0					
		Congé formation				2016	2016				57%	48%
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs		90	160	2016	2266		80%	29%	57%	54%
	FAGES	Heures statutaires		224	280		504					
		Décharge		112	168		280		50%	60%		56%
		Détachement					0					
		Congé formation					0					
		Autre congé					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs		112	168		280		50%	60%		56%
	Ensemble	Heures statutaires		560	3080	10080	13720					
		Décharge		314	1064	652	2030	#DIV/0!	56%	35%	6%	15%
		Détachement		0	0	0	0	#DIV/0!	0%	0%	0%	0%
		Congé formation		0	0	6384	6384	#DIV/0!	0%	0%	63%	47%
		Autres congés		0	0	0	0	#DIV/0!	0%	0%	0%	0%
		En disponibilité		0	0	0	0	#DIV/0!	0%	0%	0%	0%
		Tous motifs		314	1064	7036	8414	#DIV/0!	56%	35%	70%	61%
ENI-ABT	Ensemble	Heures statutaires	504	2352	2800	4704	10360					
		Décharge	84	160			244	17%	7%	0%	0%	2%
		Détachement	84		140	158	382	17%	0%	5%	3%	4%
		Congé formation				2184	2184	0%	0%	0%	46%	21%
		Autres congés			140		140	0%	0%	5%	0%	1%
		En disponibilité				168	168	0%	0%	0%	4%	2%
		Tous motifs	168	160	280	2510	3118	33%	7%	10%	53%	30%

Annexe 5 : Heures statutaires et motifs d'indisponibilité des enseignants permanents au 2ème semestre 2019-20 (3 sur 4)

IES	Structures	Heures statutaires et motifs d'indisponibilité	Heures totales statutaires et d'indisponibilité					% d'indisponibilité				
			Prof.	M. de Conf.	M-Assist	Assistant	Ensemble	Prof.	M. de Conf.	M-Assist	Assistant	Ensemble
USJPB	FSAP	Heures statutaires		336	2800	3192	6328					
		Décharge					0					
		Détachement		112	420	168	700		33%	15%	5%	11%
		Congé formation				168	168				5%	3%
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs		112	420	336	868		33%	15%	11%	14%
	FDPRI	Heures statutaires	84	672	7700	10248	18704					
		Décharge		84	224		308		13%	3%		2%
		Détachement			980	672	1652			13%	7%	9%
		Congé formation				2688	2688				26%	14%
		Autres congés				336	336				3%	2%
		En disponibilité					0					
		Tous motifs	0	84	1204	3696	4984	0%	13%	16%	36%	27%
	FDPU	Heures statutaires	168	224	5880	9408	15680					
		Décharge					0					
		Détachement		84	840	336	1260		38%	14%	4%	8%
		Congé formation				5712	5712				61%	36%
		Autres congés			140		140			2%		1%
		En disponibilité					0					
		Tous motifs	0	84	980	6048	7112	0%	38%	17%	64%	45%
	Ensemble	Heures statutaires	84	308	16380	22848	40712					
		Décharge	0	84	224	0	308	0%	27%	1%	0%	1%
		Détachement	0	196	2240	1176	3612	0%	64%	14%	5%	9%
		Congé formation	0	0	0	8568	8568	0%	0%	0%	38%	21%
		Autre congé	0	0	140	336	476	0%	0%	1%	1%	1%
		En disponibilité	0	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	0%
		Tous motifs	0	280	2604	10080	12964	0%	91%	16%	44%	32%
ENSUP	Ensemble	Heures statutaires	0	672	4340	10920	15932					
		Décharge		168	84		252		25%	2%		2%
		Détachement					0					
		Congé formation				6048	6048				55%	38%
		Autres congés				24	24				0,2%	0,2%
		En disponibilité					0					
		Tous motifs	0	168	84	6072	6324	0%	25%	2%	56%	40%
IPR-IFRA	Ensemble	Heures statutaires	672	2464	5600	19320	28056					
		Décharge		364	84		448		15%	2%		2%
		Détachement					0					
		Congé formation				4200	4200				22%	15%
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs	0	364	84	4200	4648	0%	15%	2%	22%	17%

Annexe 5 : Heures statutaires et motifs d'indisponibilité des enseignants permanents au 2ème semestre 2019-20 (4 sur 4)

IES	Structures	Heures statutaires et motifs d'indispon	Heures totales statutaires et d'indisponibilité					% d'indisponibilité				
			Prof.	M. de Conf.	M-Assist	Assistant	Ensemble	Prof.	M. de Conf.	M-Assist	Assistant	Ensemble
ULSHB	FHG	Heures statutaires	84	784	3780	4368	9016					
		Décharge		112	420		532		14%	11%		6%
		Détachement		448	140		588		57%	4%		7%
		Congé formation				4032	4032				92%	45%
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs	0	560	560	4032	5152	0	71%	15%	92%	57%
	FSEG	Heures statutaires					0					
		Décharge					0					
		Détachement					0					
		Congé formation					0					
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs	0	0	0	0	0					
	IUG	Heures statutaires		336	2520	12768	15624					
		Décharge		112	700	336	1148		33%	28%	3%	7%
		Détachement		112	280	168	560		33%	11%	1%	4%
		Congé formation				6048	6048				47%	39%
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs		224	980	6552	7756		67%	39%	51%	50%
	Ensemble	Heures statutaires	84	1120	6300	17136	24640					
		Décharge	0	224	1120	336	1680	0	20%	18%	2%	7%
		Détachement	0	560	420	168	1148	0	50%	7%	1%	5%
		Congé formation	0	0	0	10080	10080	0			59%	41%
		Autre congé	0	0	0	0	0	0				
		En disponibilité	0	0	0	0	0	0				
		Tous motifs	0	784	1540	10584	12908	0%	70%	24%	62%	52%
USTTB	ISA	Heures statutaires		448	1820	3696	5964					
		Décharge		228	224	96	548		51%	15%	3%	10%
		Détachement			280		280			18%		5%
		Congé formation				2688	2688				73%	47%
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs		228	504	2784	3516		51%	33%	75%	62%
	FST	Heures statutaires	924	3360	13860	7728	25872					
		Décharge	84	560	664	304	1612	9%	17%	5%	4%	6%
		Détachement	196	196	476		868	21%	6%	3%		3%
		Congé formation				5376	5376				70%	21%
		Autres congés					0					
		En disponibilité					0					
		Tous motifs	280	756	1140	5680	7856	30%	23%	8%	73%	30%
	Ensemble	Heures statutaires	924	3808	15680	11424	31836					
		Décharge	84	788	888	400	2160	9%	21%	6%	4%	7%
		Détachement	196	196	756	0	1148	21%	5%	5%		4%
		Congé formation	0	0	0	8064	8064				71%	26%
		Autres congés	0	0	0	0	0					
		En disponibilité	0	0	0	0	0					
		Tous motifs	280	984	1644	8464	11372	30%	26%	11%	74%	36%

Annexe 6 :

**Estimation des heures dues par les enseignants
permanents et non effectuées**

Annexe 6 : Estimation des heures dues par les enseignants permanents et non effectuées (2019-2020)

IES	Structures	1er semestre						2ème semestre						Année complète						%
		A	M-A	MC	P	Autres	Total	A	M-A	MC	P	Autres	Total	A	M-A	MC	P	Autres	Total	
ULSHB	FLSL	48	104	32		0	184	48	36	12		0	96	96	140	44		0	280	16%
	FSHSE	666	450	72	24	0	1 212	1 616	1 010	164	0	0	2 790	2 282	1 460	236	24	0	4 002	
	IUT	0	0	0	0	0	0	0	13	0	0	0	13	0	13	0	0	0	13	
	IC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Ensemble	714	554	104	24	0	1 396	1 664	1 059	176	0	0	2 899	2 378	1 613	280	24	0	4 295	
US	FAMA	12	130	0	0	0	142	48	242	0	0	0	290	60	372	0	0	0	432	4%
	FASSO	38	14	0	0	0	52	83	90	0	0	0	173	121	104	0	0	0	225	
	IUFP	219	100	0	0	0	319	8	110	0	0	0	118	227	210	0	0	0	437	
	FAGES		0	0			0		0	0			0		0	0			0	
	Ensemble	269	244	0	0	0	513	139	442	0	0	0	581	408	686	0	0	0	1 094	
USJPB	FSAP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11%
	FDPRI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	FDPUI	200	156	0	0	0	356	2 224	320	0	0	0	2 544	2 424	476	0	0	0	2 900	
	Ensemble	200	156	0	0	0	356	2 224	320	0	0	0	2 544	2 424	476	0	0	0	2 900	
USSGB	FHG	0	14	12	0	0	26	0	1 091	0	0	0	1 091	0	1 105	12	0	0	1 117	13%
	FSEG																			
	IUG	705	0	32	0	0	737	1 297	220	0	0	0	1 517	2 002	220	32	0	0	2 254	
	Ensemble	705	14	44	0	0	763	1 297	1 311	0	0	0	2 608	2 002	1 325	44	0	0	3 371	
USTTB	ISA	0	0	0	0	0	0	0	50	0	0	0	50	0	50	0	0	0	50	17%
	FST	93	1 575	132	74	0	1 874	258	2 234	132	2	0	2 626	351	3 809	264	76	0	4 500	
	Ensemble	93	1 575	132	74	0	1 874	258	2 284	132	2	0	2 676	351	3 859	264	76	0	4 550	
ENETP	Total	336	50	0	0	0	386	357	115	0	0	0	472	693	165	0	0	0	858	3%
ENI-ABT	Total	379	374	762	0	0	1 515	176	275	0	0	0	451	555	649	762	0	0	1 966	7%
ENSUP	Total	106	0	0	0	0	106	766	180	0	0	0	946	872	180	0	0	0	1 052	4%
IPR-IFRA	Total	1 272	932	142	24	516	2 886	1 575	1 106	337	0	694	3 712	2 847	2 038	479	24	1 210	6 598	25%
Ensemble des IES		4 074	3 899	1 184	122	516	9 795	8 456	7 092	645	2	694	16 889	12 530	10 991	1 829	124	1 210	26 684	

Annexe 7 :

**Estimation de l'écart entre un calcul des heures
supplémentaires par semestre et par an**

Annexe 7 : Estimation de l'écart entre un calcul des heures supplémentaires par semestre et par an (2019-2020) (*)

IES	Structures	Somme des HS calculées par semestre						Somme des HS calculées par année						Gain d'un calcul par année						En %
		A	M-A	MC	P	Autres	Total	A	M-A	MC	P	Autres	Total	A	M-A	MC	P	Autres	Total	
ULSHB	FLSL	17 326	28 890	3 716		120	50 052	17 326	28 890	3 716		120	50 052	0	0	0		0	0	0%
	FSHSE	3 942	8 896	368	0	80	13 286	3 942	8 502	368	0	80	12 892	0	394	0	0	0	394	3%
	IUT	744	146		139		1 029	744	133		139		1 016	0	13		0		13	1%
	IC		264				264		264				264		0				0	0%
	Ensemble	22 012	38 196	4 084	139	200	64 631	22 012	37 789	4 084	139	200	64 224	0	407	0	0	0	407	1%
US	FAMA	9 161	3 132	353			12 646	9 131	3 002	353			12 486	30	130	0			160	1%
	FASSO	6 200	5 041				11 241	6 200	5 041				11 241	0	0				0	0%
	IUFP	3 158	1 124	671			4 953	3 048	1 069	671			4 788	110	55	0			165	3%
	FAGES		1 798	1 118			2 916		1 798	1 118			2 916		0	0			0	0%
	Ensemble	18 519	11 095	2 142			31 756	18 379	10 910	2 142			31 431	140	185	0			325	1%
USJPB	FSAP	5 548	7 540	1 016			14 104	5 548	7 540	1 016			14 104	0	0	0			0	0%
	FDPRI	8 563	13 436	1 876	352		24 227	8 431	13 436	1 876	352		24 095	132	0	0	0		132	1%
	FDPUI	13 656	14 526	586	424		29 192	13 632	14 434	586	424		29 076	24	92	0	0		116	0%
	Ensemble	27 767	35 502	3 478	776		67 523	27 611	35 410	3 478	776		67 275	156	92	0	0		248	0,4%
USSGB	FHG	1 759	22 944	1 465	762	321	27 251	1 759	21 993	1 463	762	321	26 298	0	951	2	0	0	953	3%
	FSEG																			
	IUG	14 060	6 436	8	0	454	20 958	13 741	6 234	8	0	454	20 437	319	202	0	0	0	521	2%
	Ensemble	15 819	29 380	1 473	762	775	48 209	15 500	28 227	1 471	762	775	46 735	319	1 153	2	0	0	1 474	3%
USTTB	ISA	3 956	4 945	2 443			11 344	3 956	4 115	2 443			10 514	0	830	0			830	7%
	FST	3 175	16 785	8 409	1 437	918	30 724	3 127	16 042	8 202	1 431	918	29 720	48	743	207	6	0	1 004	3%
	Ensemble	7 131	21 730	10 852	1 437	918	42 068	7 083	20 157	10 645	1 431	918	40 234	48	1 573	207	6	0	1 834	4%
ENETP	Total	777	7 036	1 398			9 211	507	6 196	1 398			8 101	270	840	0			1 110	12%
ENI-ABT	Total	6 472	10 211	16 793	4 221	0	37 697	6 470	10 102	16 793	4 221	0	37 586	2	109	0	0	0	111	0%
ENSUP	Total	19 208	15 300	3 427	706		38 641	18 978	15 120	3 427	706		38 231	230	180	0	0		410	1%
IPR-IFRA	Total	12 754	6 127	8 213	1 855	37	28 986	12 177	5 949	7 810	1 831	0	27 767	577	178	403	24	37	1 219	4%
Ensemble des IES		130 459	174 577	51 860	9 896	1 930	368 722	128 717	169 860	51 248	9 866	1 893	361 584	1 742	4 717	612	30	37	7 138	2%

(*) Lecture : un taux global égal à 7% veut dire qu'un calcul des heures supplémentaires par an réduit de 7% leur nombre par rapport à un calcul par semestre.

Annexe 8 :

**Estimation des heures d'enseignement non effectuées
par des enseignants permanents sans motif indiqué**

Annexe 8 : Estimation des heures non effectuées par des enseignants permanents sans motif indiqué

		S1					S2					Les deux semestres					84	112	140	168	
IES	Structures	Nombre d'enseignants concernés					Nombre d'enseignants concernés					Nombre d'enseignants concernés					Nombre d'heures non assurées				
		Prof	M de C	M-A	A	Total	Prof	M de C	M-A	A	Total	Prof	M de C	M-A	A	Total	Prof	M de C	M-A	A	Total
ULSHB	FLSL		0	1	0	1		0	0	0	0		0	1	0	1		0	420	0	420
	FSHSE	0	1	2	7	10	1	0	4	0	5	0	0	0	0	0	84	112	840	1 176	2 212
	IUT	0		0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0
	IC			0		0			0		0			0		0			0		0
	Ensemble	0	1	3	7	11	1	0	4	0	5	0	0	1	0	1	84	112	1 260	1 176	2 632
US	FAMA		0	0	0	0		0	0	0	0		1	1	2	4		224	280	672	1 176
	FASSO			0	0	0			0	0	0			0	0	0			0	0	0
	IUFP		0	1	1	2		0	0	0	0		0	0	1	1		0	140	504	644
	FAGES		0	0		0		0	0		0		0	0		0		0	0		0
	Ensemble	0	0	1	1	2	0	0	0	0	0	0	1	1	3	5	0	224	420	1 176	1 820
USJPB	FSAP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	FDPRI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	FDPUI	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	140	168	308
	Ensemble	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	140	168	308
	USSGB	FHG	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	140	0
FSEG																	0	0	0	0	
IUG			0	0	0	0		0	2	3	5		0	1	5	6	0	0	560	2 184	2 744
Ensemble		0	0	0	0	0	0	0	3	3	6	0	0	1	5	6	0	0	700	2 184	2 884
USTTB		ISA		0	1	0	1		0	2	0	2		0	0	0	0		0	420	0
	FST	4	1	3	1	9	0	1	2	0	3	0	0	8	0	8	336	224	2 940	168	3 668
	Ensemble	4	1	4	1	10	0	1	4	0	5	0	0	8	0	8	336	224	3 360	168	4 088
ENETP	Total		0	0	0	0		0	1	0	1		0	3	4	7		0	980	1 344	2 324
ENI-ABT	Total	0	0	0	0	0	0	2	4	2	8	0	0	0	1	1	0	224	560	672	1 456
ENSUP	Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	336	336
IPR-IFRA	Total	0	0	4	5	9	1	1	2	6	10	3	0	5	42	50	588	112	2 240	15 960	18 900
Ensemble		4	2	12	15	33	2	4	19	11	36	3	1	19	56	79	1 008	896	9 660	23 184	34 748

Annexe 9

Exemples concrets de taux d'occupation des locaux d'enseignement

ISA : Utilisation des locaux en 2019-2020

Semestre 1						
Type	Nom/ Référence	Places	Nombre	Capacité d'accueil semestrielle (en heures x étudiants)	Besoins d'utilisation semestrielle (en H x E)	Taux d'occupation des locaux (%)
Amphithéâtre	Amphi II	400	1	369 600	48 336	13%
Salle polyvalente	C3-1	80	1	87 360	37 845	43%
	C2-9	50	1	46 200	9 272	20%
	C2-8	50	1	54 600	5 975	11%
	C2-7	50	1	46 200	7 600	16%
	Salle X (FST)	50	1	7 000	3 951	56%
	C2-4	50	1	54 600	23 209	43%
	C2-5	50	1	54 600	11 283	21%
	C2-6	50	1	54 600	7 458	14%
	A1-4 (FST)	50	1	54 600	6 920	13%
	C3-4	50	1	54 600	18 588	34%
	B1-6 (FST)	50	1	54 600	7 476	14%
	C2-13	50	1	54 600		
	C2-3 (FST)	50	1	54 600	11 196	21%
	B3-15	15	1	12 600	3 300	26%
	C3-3	90	1	98 280	29 986	31%
	C2-11	50	1	54 600	17 248	32%
	C2-12	50	1	54 600	12 058	22%
	C2-10	50	1	54 600	6 897	13%
	C2-6	50	1	54 600		
	C2-13	50	1	54 600	21 404	39%
Salle spécialisée	A1-0	30	1	11 760	7 552	64%
	B1-13	25	1	8 400	11 682	139%
	B2-10	15	1	1 260	2 160	171%
	B2-9	30	1	15 120	15 680	104%
	B3-14	30	1	7 560	10 344	137%
	C2-14	30	1	3 780	8 209	217%
	A1-3	15	1	15 120	6 192	41%
	B1-4	15	1	15 120	8 376	55%
	B1-7	15	1	15 120		
	B2-5	15	1	15 120	6 546	43%
	B2-7	15	1	15 120	3 031	20%
	A3-8 (FST)	15	1	15 120	760	5%
	LSTE	12	1	8 064	4 125	51%
	LCA	10	1	8 400	1 027	12%
	B1-7	15	1	12 600	9 420	75%
	A2-9	20	1	13 440	3 000	22%
	B2-6	25	1	8 400	12 358	147%
	B1-10	25	1	12 600	5 147	41%
	LPCM	10	1	8 400	2 540	30%
	C2-14	30	1	15 120		
	LCOSN	12	1	4 032	4 400	109%
	B2-13	25	1	8 400	2 570	31%
	C2-14	30	1	10 080		

ISA : Locaux (suite et fin)

LSTE	Laboratoire des sciences techniques de l'eau
LCA	Laboratoire de chimie analytique
LPCM	Laboratoire de physico chimie des matériaux
LCOSN	Laboratoire de chimie organique et de substance naturelle
A2-9	Salle informatique
B1-7	Labo d' électrotechnique
C2-14	Labo de physique
B3-7	Laboratoire chimie Organique
B2-6	Labo de Chimie
B1-10	Labo de chimie
B3-14	Labo de Genie chimique
B2-13	Laboratoire chimie Organique

A1-0	Laboratoire de Technologie Alimentaire
A2-8	Salle de TP d'informatique (FST)
B1-10	Laboratoire de Chimie
B1-13	Laboratoire de Biochimie Alimentaire
B2-9	Laboratoire Microbiologie / Biologie
B2-10	Laboratoire de biochimie (FST)
B2-13	Laboratoire de Chimie organique (FST)
B3-14	Laboratoire de Genie des procedes
C2-14	Laboratoire de physique (FST)

A1-3	Laboratoire d'Automatisme
B1-4	Laboratoire d'Informatique Industrielle
B1-7	Laboratoire d'Electrotechnique
B2-5	Laboratoire d'Electronique
B2-7	Laboratoire Réseaux Télécommunication
A3-8 (FST)	Laboratoire d'énergies renouvelables

FDPU : Utilisation des locaux en 2019-2020

Semestre 1						
Type	Nom/ Référence	Places	Nbre	Capacités d'accueil semestrielle (en heures x étudiants)	Besoins d'utilisation semestrielle des locaux (en H x E)	Taux d'occupation des locaux (%)
Amphithéâtre	AMPHI 1	200	1	204 000	221 176	108%
	AMPHI 3	200	1	204 000	112 800	55%
	AMPHI 4	200	1	204 000	188 188	92%
	AMPHI 5	200	1	204 000	110 400	54%
	AMPHI 6	200	1	204 000	91 200	45%
	AMPHI 7	200	1	204 000	141 864	70%
	AMPHI 8	200	1	204 000	143 868	71%
Salle polyvalente	SP 1	50	1	12 000	6 742	56%
	SP 2	50	1	12 000	5 760	48%
	SP 3	50	1	12 000	5 120	43%
	SP 4	50	1	12 000	5 440	45%
	SP 5	50	1	12 000	5 120	43%
	SP 6	50	1	12 000	5 120	43%
	SP 1 LBAD	50	1	12 000	8 959	75%
	SP 2 LBAD	50	1	12 000	8 320	69%
	SP 3 LBAD	50	1	12 000	9 600	80%
	SP 4 LBAD	50	1	12 000	11 840	99%
	SP 5 LBAD	50	1	12 000	9 600	80%
	SP 6 LBAD	50	1	12 000	8 320	69%
	SP 7 LBAD	50	1	12 000	9 600	80%
	SP 8 LBAD	50	1	12 000	8 960	75%
	SP 9 LBAD	50	1	12 000	6 400	53%
	SP 10 LBAD	50	1	12 000	7 040	59%
	SP 11 LBAD	50	1	12 000	6 080	51%
	SP 12 LBAD	50	1	12 000	8 640	72%
	SP 13 LBAD	50	1	12 000	7 360	61%
	SP 14 LBAD	50	1	12 000	6 720	56%
	SP 15 LBAD	50	1	12 000	8 960	75%
	SP 16 LBAD	50	1	12 000	10 560	88%
	SP 17 LBAD	50	1	12 000	12 800	107%
	SP 18 LBAD	50	1	12 000	9 600	80%
	SP 19 LBAD	50	1	12 000	9 600	80%
	SP 20 LBAD	50	1	12 000	8 960	75%
	SP 21 LBAD	50	1	12 000	7 360	61%
	SP 22 LBAD	50	1	12 000	7 040	59%
	SP 23 LBAD	50	1	12 000	5 760	48%
	SP 24 LBAD	50	1	12 000	4 800	40%
	SP 25 LBAD	50	1	12 000	4 160	35%
	SP 25 LBAD	50	1	12 000		
	SP 26 LBAD	50	1	12 000	3 200	27%
	SP 27 LBAD	50	1	12 000	3 200	27%
	SP 28 LBAD	50	1	12 000	3 520	29%
	SP 29 LBAD	50	1	12 000	3 200	27%
	SP 30 LBAD	50	1	12 000	2 560	21%

Salle polyvalente (suite)	SP 31 LBAD	50	1	12 000	2 880	24%	53% (suite)
	SP 32 LBAD	50	1	12 000	1 920	16%	
	SP 33 LBAD	50	1	12 000	3 200	27%	
	SP 34 LBAD	50	1	12 000	2 880	24%	
	SP 35 LBAD	50	1	12 000	2 560	21%	
	SP 36 LBAD	50	1	12 000	1 920	16%	
	SP 37 LBAD	50	1	12 000			
	SP 38 LBAD	50	1	12 000			
Salle spécialisée	LICENCE PRO	50	1	57 600	5 700	10%	38%
	IN	50	1	57 600			
	MASTER DPF	50	1	57 600	51 000	89%	
	MASTER DES	50	1	57 600	9 800	17%	
	MASTER GLD	50	1	57 600	21 700	38%	
	CEDOC	100	1	115 200			

ENETP : Utilisation des locaux en 2019-2020

Semestre 1						
Type de local	Nom/ Référence	Places	Nombre	Capacité d'accueil semestrielle (en heures x étudiants)	Besoins d'utilisation semestrielle des locaux (en H x E)	Taux d'occupation des locaux (%)
Salle polyvalente	BR_1	45	1	36 450	29 070	80%
	BR_2	45	1	36 450	27 825	76%
	BR_3	45	1	36 450	30 264	83%
	BR_4	45	1	36 450	14 535	40%
	BR_5	45	1	36 450	36 450	100%
	BR_6	45	1	36 450	30 825	85%
	B1_1	45	1	36 450	16 965	47%
	B1_2	45	1	36 450	30 240	83%
	B1_3	45	1	36 450	29 475	81%
	B1_4	45	1	36 450	9 885	27%
	B1_5	45	1	36 450	9 135	25%
	B1_6	45	1	36 450	7 245	20%
	CR_1	45	1	36 450	24 135	66%
	CR_2	45	1	36 450	23 595	65%
	CR_3	45	1	36 450	32 310	89%
	CR_4	45	1	36 450	34 350	94%
	C1_1	45	1	36 450	22 725	62%
	C1_2	45	1	36 450	29 430	81%
	C1_3	45	1	36 450	9 525	26%
	C1_4	45	1	36 450	8 679	24%
	ES_1	45	1	36 450	20 820	57%
	ES_2	45	1	36 450	24 030	66%
Salle Informatique	IN_RDC	50	1	40 500	16 575	41%
	IN_Etage	51	1	41 310	21 036	51%
Atelier	Atelier_1	70	1	56 700	44 505	78%
	Atelier_2	40	1	32 400	11 070	34%
	Atelier_3	10	1	8 100	5 220	64%
	Atelier_4	40	1	21 600		0%
	Atelier_Robotique	15	1	1 350	420	31%
	Ailleurs	20	1	2 400	1 638	68%
	Atelier 6 - 10		5	0		
				1 006 260	601 977	60%

Ailleurs : certains travaux pratiques sont effectués dans la cour de l'Ecole ou dans d'autres établissements comme à l'ECICA. Le volume horaire donné est à titre indicatif.

Annexe 10 :

Recensement des enseignants permanents

Annexe 10 : Recensement des enseignants permanents (d'après listes de disponibilité)

IES	Structures	Enseignants permanents				
		Professeurs	M. de Conf.	M.-Assistants	Assistants (1)	Ensemble
ULSHB	FLSL		6	46	54	106
	FSHSE	1	5	43	38	87
	IUT	1		2	6	9
	IC			1		1
	Ensemble	2	11	92	98	203
US	FAMA		2	10	24	36
	FASSO			6	16	22
	IUFP		1	4	21	26
	FAGES		2	2		4
	Ensemble	0	5	22	61	88
USJPB	FSAP		3	20	19	42
	FDPRI	1	6	55	61	123
	FDPU	1	3	42	56	102
	Ensemble	2	12	117	136	267
USSGB	FHG	2	7	44	10	63
	FSEG					0
	IUG		4	20	77	101
	Ensemble	2	11	64	87	164
USTTB	ISA		4	13	22	39
	FST	12	30	102	46	190
	Ensemble	12	34	115	68	229
ENETP	ENETP		4	15	30	49
ENI-ABT	ENI-ABT	6	21	20	28	75
ENSUP	ENSUP	1	7	29	64	101
IPR-IFRA	IPR-IFRA	8	22	40	109	179
Total		33	127	514	681	1 355

(1) Chercheurs et contractuels sont regroupés avec les assistants.

Annexe 11

Aspects financiers relatifs à l'enseignement pour l'année 2019-2020

Annexe 11 : Aspects financiers pour l'année 2019-2020

		Enseignants permanents				
		Prof.	M de C	M-A	A (1)	Total
a	Nbre de personnes physiques recensées (d'après les listes des disponibilités)	33	127	514	681	1 355
b	Nombre annuel théorique d'heures statutaires à effectuer par ens. perm.	168	224	280	336	
c	Nbre total d'heures d'enseignement potentiellement disponibles sur service	5 544	28 448	143 920	228 816	406 728
d	Nb d'heures à déduire selon les motifs énumérés (indisponibilités)	1 008	7 684	17 328	123 908	149 928
e	Nb d'heures devant être assurées au titre du service dû (après déduction indispon.)	4 536	20 764	126 592	104 908	256 800
f	Nb d'heures à déduire pour d'autres raisons non précisées (Annexe 8)	1 008	896	9 660	23 184	34 748
g	Nb d'heures à déduire pour service dû non effectué (d'après les BD des structures)	124	1 829	10 991	13 740	26 684
h	Nb d'heures réellement assurées en service dû	3 404	18 039	105 941	67 984	195 368
i	Coût salarial annuel d'un enseignant permanent (millions FCFA)	11,1	10,4	9,8	8,8	
j	Coût salarial annuel total des enseignants permanents (millions FCFA)	366	1 321	5 037	5 993	12 717
k	Coût salarial estimé des heures indisponibles motivées (millions FCFA)	67	357	606	3 245	4 688
l	Coût salarial des heures d'enseignement sur service dû, hors indisponibilités (millions FCFA)	300	964	4 431	2 748	8 029
m	Coût réel moyen d'une heure d'enseignement sur service dû (FCFA)	88 043	53 442	41 823	40 415	41 098
n	Nbre d'heures supplémentaires effectuées par les enseig permanents	9 896	51 577	174 203	132 519	368 195
o	Coût des heures supplémentaires effectuées par les enseig. permanents (millions FCFA)	99	516	1 742	1 325	3 682
p	Coût total des enseignements assurés par les ens. permanents (millions FCFA)	399	1 480	6 173	4 073	11 711
q	Nombre total d'heures assurées par les enseignants permanents (serv dû + heures sup)	13 300	69 616	280 144	200 503	563 563
r	Coût moyen d'une heure d'enseignement d'un enseignant permanent (FCFA)	29 974	21 257	22 034	20 313	20 781
s	Nombre d'heures de vacation assurées					271 868
t	Coût total des heures de vacation (millions FCFA)					2 719
u	Coût total des heures d'enseignement : ens perm + vacataires (millions FCFA)					14 430
v	Nombre total d'heures d'enseignement assurées					835 431
w	Coût moyen d'une heure d'enseignement (FCFA)					17 273

(1) Les chercheurs et les contractuels sont regroupés avec les assistants.